2017

BILAN D'ACTIVITE
Communauté de Communes des Aspres

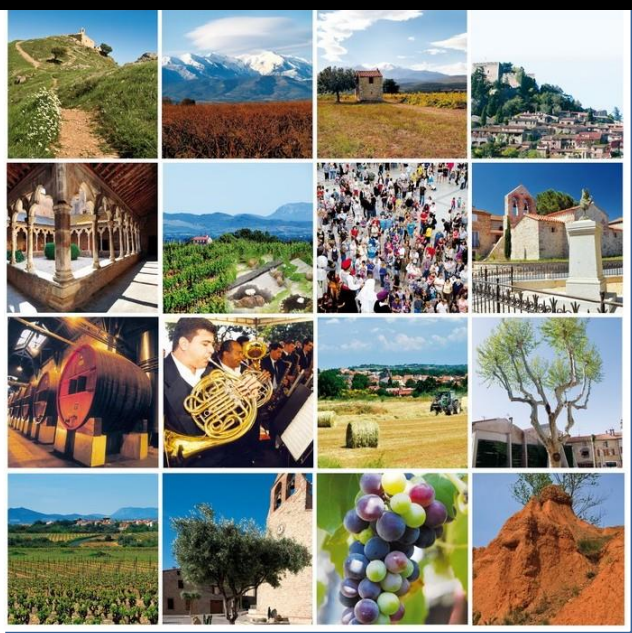

Communauté de Communes des Aspres

Mars 2018

Sommaire

LIMINAIRE 3

L'INSTITUTION 4

Le territoire 4

Nombre de conseillers par commune 4

Conseil Communautaire 5

Bureau Communautaire 5

RAPPEL DES COMPETENCES 6

1ERE PARTIE : DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS AU SERVICE DU TERRITOIRE 8

I.1 Services et effectifs 9

I.2 Ressources Humaines 11

I.2.1 La politique des Ressources Humaines 12

I.2.2 Le dialogue social et la concertation 15

I.3 Finances 17

I.4 Services généraux 20

I.4.1 Etudes et prospective 20

I.4.2 Communication 22

I.4.3 Pôle administration générale 23

I.4.4 Pôle comptabilité 23

I.4.5 Pôle Marchés 24

I.5 Les Services à la population 28

I.5.1 Pôle enfance et jeune public 28

Crèche multiaccueil Claudine Touxagas 28

Relais d'Assistantes Maternelles 32

Accueils de Loisirs sans Hébergement 37

Accueils Périscolaires 40

Service Jeunesse 42

Restauration Scolaire 48

Les actions parentalité 49

I.5.2 Pôle social 51

Portage repas 51

Téléalarme 52

I.5.3 Pôle déchets 53
La collecte des Ordures Ménagères 53
Les déchetteries 59
I.5.4 L'eau et l'assainissement 63
I.5.5 Le service commun Autorisation des Droits du Sol 71
I.5.4 Le service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public 72
I.5.5 Le service entretien bâtiments 73

2EME PARTIE : POURSUIVRE ET CONFORTER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE ENGAGEE SUR LE TERRITOIRE 74
II.1 Les zones d'activité économique 75
II.2 Le tourisme 75
II.3 L'agriculture 77
II.4 Soutien à l'économie locale par l'attribution de subventions 78

3EME PARTIE : LE ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME EN FAVEUR DE LA CROISSANCE VERTE 79
III.1 Réduction de la consommation d'énergie 80
III.2 Energies renouvelables 80
III.3 Mobilité durable 80
III.4 Economie circulaire et circuits courts 80
III.5 Biodiversité 80

4EME PARTIE : PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS 81
IV.1 Attractivité territoriale 82
IV.1.1 Les travaux sous maitrise d'ouvrage intercommunale 82
IV.1.2 Les études en cours de la communauté de communes des Aspres 83
IV.1.3 Les Fonds de concours de la communauté de communes des Aspres 83
IV.2 L'Habitat 84
IV.3 La cohésion sociale 85
IV.3.1 Aide au permis de conduire 85
IV.3.2 L'aire d'accueil des gens du voyage 85
IV.3.3 Subventions aux associations communales des Aspres 86

5EME PARTIE : POUR UN TERRITOIRE OUVERT … ET COOPERANT 87
V.1 La coopération intercommunale et la mutualisation 88
V.2 La coopération décentralisée 90

ANNEXES 92

Liminaire

Je vous invite à découvrir le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes des Aspres.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 76 de la loi du 27 Janvier 2014, ce document répond à plusieurs obligations légales faites à la collectivité, de rendre compte de son activité aux élus des communes membres. Il est complété par trois rapports annuels : un sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, et un sur le service public d'élimination des déchets (loi du 2 février 1995).

L'année 2017 a été marquée par la participation de la communauté de communes à de nombreuses réflexions qui vont orienter la politique communautaire pour les années à venir : contrat de ruralité, GEMAPI, école de sommellerie, irrigation des vignes dans les Aspres, Plan Climat Air Energie de Territoire…

Parallèlement, les chantiers engagés sur l'exercice précédent ont été poursuivis ou finalisés : traversées de villes à Montauriol, Camélas, Brouilla, Banyuls dels Aspres ; Bistrot – Multiple rural de Calmeilles… A noter, en matière d'investissement, que 2017 se caractérise par une baisse substantielle des dépenses liées aux travaux sous maitrise d'ouvrage communautaire et une forte diminution des réalisations de fonds de concours attribués aux communes, et ce malgré des engagements plus conséquents actés lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Cela s'explique notamment par le fait que 2017 fut une année d'élections nationales (Présidentielles et législatives) ayant généré de nombreux retards dans l'instruction des dossiers.

Enfin la démarche d'amélioration continue a été poursuivie sur l'ensemble des services à la population gérés par la communauté de communes des Aspres. L'élément remarquable dans ce cadre, étant l'arrêt de l'application de la réforme des rythmes scolaires, à la demande des familles et des enseignants majoritairement.

A la lecture de ce rapport, je souhaite offrir chaque fois davantage de lisibilité sur les compétences, le fonctionnement et la politique communautaire des Aspres.

Bonne lecture !

Le Président,

René OLIVE

L'institution

Le territoire

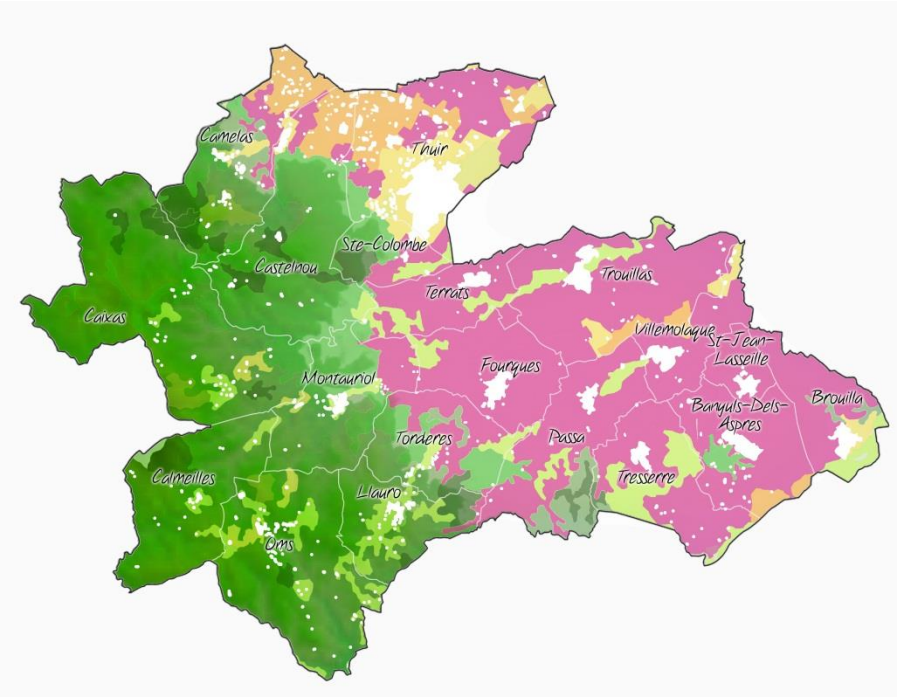

Banyuls dels Aspres - Brouilla - Caixas - Calmeilles - Camélas - Castelnou - Fourques - Llauro - Montauriol - Oms - Passa - Ste Colombe - St Jean Lasseille - Terrats - Thuir- Tordères - Tresserre - Trouillas - Villemolaque.

19 communes

20 605 habitants (pop totale au 1er janvier 2017- base INSEE)

232 km²

Nombre de conseillers par commune

Dès 2014, la composition du Conseil communautaire a été considérablement modifiée pour répondre aux exigences de la Loi du 16 décembre 2010 : élection des conseillers communautaires au suffrage universel et réduction du nombre de conseillers.

En l'état 2014 de la population, le Conseil est désormais constitué de 38 conseillers.

Communes	Population 2011	%	Nombre de délégués	Communes	Population 2011	%	Nombre de délégués
1 BANYULS DELS ASPRES	1 217	6,38%	2	11 PASSA	702	3,68%	1
2 BROUILLA	1 122	5,88%	2	12 Ste COLOMBE	134	0,70%	1
3 CAIXAS	128	0,67%	1	13 ST JEAN LASSEILLE	947	4,97%	1
4 CALMEILLES	65	0,34%	1	14 TERRATS	671	3,52%	1
5 CAMELAS	418	2,19%	1	15 THUIR	7 248	38,02%	14
6 CASTELNOU	360	1,89%	1	16 TORDERES	168	0,88%	1
7 FOURQUES	1 155	6,06%	2	17 TRESSERRE	866	4,54%	1
8 LLAURO	322	1,69%	1	18 TROUILLAS	1 816	9,52%	3
9 MONTAURIOL	213	1,12%	1	19 VILLEMOLAQUE	1 203	6,31%	2
10 OMS	311	1,63%	1	TOTAL	19 066	100	38

Conseil Communautaire

38 Conseillers

A l'issue du scrutin de mars 2014, la Communauté est dirigée par un Conseil Communautaire composé de conseillers élus au suffrage universel.

Banyuls Dels Aspres	BERNARDY Laurent	**Thuir**	LAVAIL Jean-Marie
	CHARPENTIER Fathia		LEMORT Raymond
Brouilla	TAURINYA Pierre		RUIZ Denise
	LLOBET Hélène		VOISIN Thierry
Caixas	DOUTRES Alain		MON Nicole
Calmeilles	CHINAUD Gérard		MAURY Pierre
Camélas	LEHOUSSINE Bernard		BATALLE-SICRE Brigitte
Castelnou	CHEREZ Jean		BERNADACH Jean-Claude
Fourques	PUJOL Jean-Luc		FERRER Laurie
	PIMENTEL Martine*		RAYNAL Sabine
Llauro	TOURNE Roger		PEREZ Raymond
Montauriol	MAURAN Patrick		BOURRAT Alix
Oms	VILA Christian	**Tordères**	LESNE Maya
Passa	BELLEGARDE Patrick	**Tresserre**	AMOUROUX Jean
Ste Colombe De La Commanderie	PUIG Alphonse	**Trouillas**	ATTARD Rémy
St Jean Lasseille	NOURY Roland		ALBERT Jeanine
Terrats	MASO Etienne		COUSSOLE Béatrice
Thuir	OLIVE René	**Villemolaque**	PERALBA Jean-Claude
	GONZALEZ Nicole		FLACHAIRE Ghislaine

** à la suite de la démission de Martine Pimentel, le conseil communautaire a procédé à une délibération modificative de sa composition le 28 septembre 2017. Mme Nadine CRUQ lui a ainsi succédé.*

Bureau Communautaire

22 membres du Bureau

Communes	Titulaires	Communes	Titulaires
Banyuls Dels Aspres	Laurent BERNARDY	**Passa**	Patrick BELLEGARDE
Brouilla	Pierre TAURINYA	**St Jean Lasseille**	Roland NOURY
Caixas	Alain DOUTRES	**Terrats**	Etienne MASO
Calmeilles	Gérard CHINAUD	**Thuir**	René OLIVE
Camelas	Bernard LEHOUSSINE		Nicole GONZALEZ
Castelnou	Jean CHEREZ		Jean-Marie LAVAIL
Fourques	Jean-Luc PUJOL		Raymond LEMORT
Llauro	Roger TOURNE	**Tordères**	Maya LESNE
Montauriol	Patrick MAURAN	**Tresserre**	Jean AMOUROUX
Oms	Christian VILA	**Trouillas**	Rémy ATTARD
Sainte Colombe	Alphonse PUIG	**Villemolaque**	Jean-Claude PERALBA

Le Président : René Olive, Maire de Thuir

Les 9 Vice-Présidents

9 commissions

Rémy ATTARD	Administration générale – Urbanisme – Dev. Eco - Communication
Jean-Claude PERALBA	Déchets
Alphonse PUIG	Eau – Assainissement
Nicole GONZALEZ	Tourisme
Roger TOURNE	Petite enfance (crèche) enfance et ado (ALSH et PIJ)
Jean-Marie LAVAIL	Finances
Roland NOURY	Agriculture - Artisanat
Raymond LEMORT	Restauration scolaire Personnes âgées (portage repas et téléalarme)
Maya LESNE	Gemapi

Rappel des Compétences

Afin d'adapter les statuts aux dernières dispositions législatives en matière de compétences dévolues aux EPCI, les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés par délibération n°71/2016, complétés d'un recueil de l'intérêt communautaire adopté par délibération n°72/2016. **Ils ont été actualisés lors du conseil communautaire du 13 décembre 2017 afin d'intégrer 2 nouvelles compétences au 1er janvier 2018 : GEMAPI et politique de la ville**.
Conformément à l'article L. 5214-16 du Code des Collectivités Territoriales, la Communauté exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1° Aménagement de l'espace :

- Mise en œuvre d'opérations d'aménagement visant à améliorer et sécuriser les traversées et cœurs de villes et villages, dont l'accès piétonnier, les pistes cyclables et le traitement paysager.
- Entretien des voies d'accès aux installations communautaires
- Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT) et d'un Schéma de secteur

2° Actions de développement économique dans les conditions de l'article L4251-17

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (Cf recueil de l'intérêt communautaire)
- Promotion du Tourisme dont la création d'offices de Tourisme

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, items n°1, 2, 5 et 8

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5° Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

COMPETENCES OPTIONNELLES

1° Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en place et Suivi d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) et de toutes opérations ou procédures similaires conventionnelles d'amélioration de l'habitat.
- Participation financière à la réhabilitation et à l'amélioration des logements des familles défavorisées et des logements des propriétaires occupants : abondement de l'aide de l'Etat par la Communauté de Communes des Aspres.
- Aide et participation à la rénovation des façades dans le cadre de la requalification des centres anciens des communes membres de la communauté.
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien à la maitrise de l'énergie

2° Création, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

3°Actions Sociales d'Intérêt Communautaire : Sont d'intérêt communautaire les actions et services à caractère social suivants :

☐ En faveur des personnes âgées et des personnes en difficulté

- ✓ *Portage de repas à domicile*
- ✓ *Téléalarme : mise en place et suivi du service*

☐ En direction des enfants :

✓ *Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles (RAM)*

✓ *Multiaccueil : études, réalisation et gestion d'équipements d'intérêt communautaire destinés au multi accueil de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans).*

✓ *Accueil de Loisirs Intercommunal sans Hébergement pour le Maternel- primaire et accueil de loisirs adolescents avec le PIJ*

✓ *Accueil périscolaire*

4° Protection et Mise en valeur de l'environnement La Communauté est compétente pour l'établissement d'un **schéma directeur** complété d'études spécifiques, visant au développement d'énergies renouvelables (éolienne) sur le territoire intercommunal

5° Eau

6° Politique de la Ville

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville".

7° Elaboration d'une charte intercommunale visant à améliorer les relations avec les communes compétentes en matière d'urbanisme pour la bonne harmonisation des documents relatifs à cette compétence.

8° Prestations de services HORS territoire

COMPETENCES FACULTATIVES

☐ Mise à disposition de terrains pour implantation de casernes de gendarmerie et de centre de secours.

☐ Fourrières animale et automobile sur le territoire communautaire.

☐ Mise en place, développement, gestion et coordination d'un Système d'information Géographique

☐ Adhésion et participation au Pays Pyrénées-Méditerranée

☐ "Assistance Technique et Aide Financière aux Associations organisant des manifestations s'inscrivant dans l'une des compétences exercées par la communauté et susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble de la population de la communauté

☐ Restauration Scolaire du Primaire et Maternelle avec adhésion à l'UDSIS

☐ Création d'un service commun Autorisation de Droits des Sol

☐ Création d'un service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public

☐ Compétence Grand Cycle de l'Eau hors GEMAPI

☐ Assainissement

☐ Prestations de services hors territoire

☐ Elaboration du **schéma communautaire de la randonnée pédestre**

1ERE PARTIE

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS AU SERVICE DU TERRITOIRE

I.1 Services et effectifs

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- Pôle Ressources Humaines
- Pôle Petite enfance (Crèche/RAM)
- Pôle enfance (ALSH primaire et maternel)
- Pôle jeunesse (PIJ)
- Restauration scolaire
- Urbanisme
- Communication

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

- Comptabilité
- Marchés publics
- Régies
- DSP (Fourrières / AAGV)
- Téléalarme
- Portage repas

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- Eau, Assainissement et infrastructures
- Patrimoine
- Déchets (Collecte et déchetteries)
- Eclairage public

Organigramme de la structure :

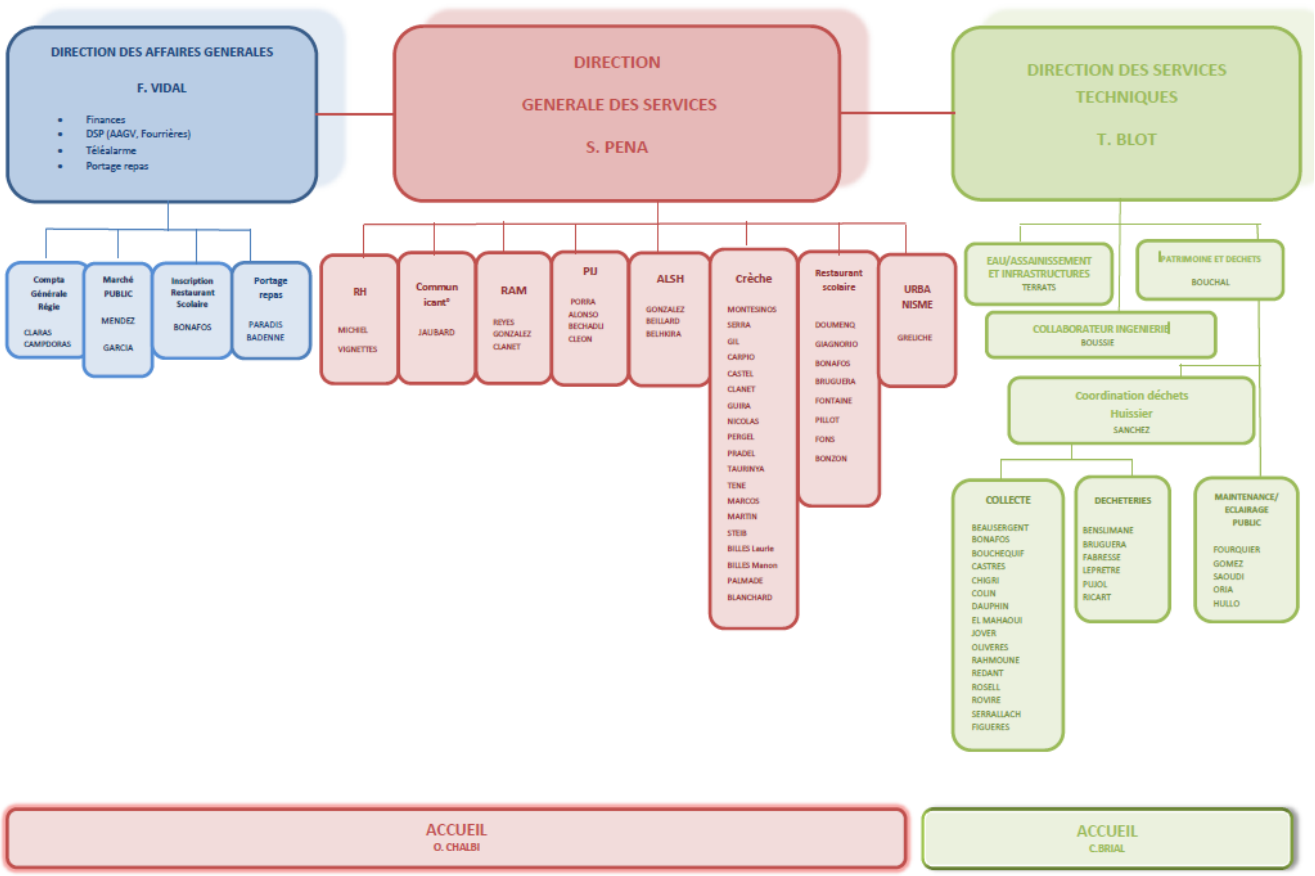

Le tableau des effectifs modifié :

PERSONNEL INTERCOMMUNAL Tableau des effectifs au 31/12/2017 approuvé le 13/12/2017	Postes Créés	Postes pourvus	Postes vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur Général des Services d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	**1**	**1**	**0**
Directrice Générale Adjointe d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	**1**	**1**	**0**
Attachés territoriaux	**2**	**2**	**0**
Directeur des Services Techniques d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	**1**	**1**	**0**
Ingénieur Principal	**1**	**1**	**0**
Rédacteur territorial	**2**	**2**	**0**
Rédacteur Principal de 1ère Classe	**1**	**1**	**0**
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	**1**	**1**	**0**
Adjoints administratifs	**4**	**3**	**1**
FILIERE TECHNIQUE			
Affectés aux études et travaux			
Technicien Principal de 2ème classe	**1**	**1**	**0**
Technicien territorial	**1**	**0**	**1**
Affectés à la collecte et déchèteries			
Agent de maîtrise	**1**	**1**	**0**
Adjoint technique principal de 1ère classe	**6**	**6**	**0**
Adjoint technique principal de 2ème classe	**12**	**10**	**2**
Adjoint technique	**10**	**10**	**0**
Affectés au portage de repas			
Adjoint technique	**1**	**1**	**0**
Affectés à la restauration scolaire			
Adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet	**1**	**1**	**0**
Adjoints techniques à temps non complet (1x25/35-1x28/35-1x29/35-1x30/35-1x18/35)	**5**	**3**	**2**
Adjoint technique à temps complet	**2**	**1**	**1**
Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (30/35)	**1**	**1**	**0**
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			
Puéricultrice de classe normale	**1**	**1**	**0**
Educatrices de jeunes enfants Principal	**1**	**1**	**0**
Educatrices de jeunes enfants	**3**	**0**	**3**
Infirmière en soins généraux hors classe	**1**	**1**	**0**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	**2**	**2**	**0**
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe temps partiel et complet	**3**	**1**	**2**
Adjoints techniques dont 4 à temps non complet (1x23/35-1x17,5/35-1x21/35-1x31.42/35)	**11**	**8**	**3**
Adjoints d'animation	**3**	**1**	**2**
Adjoint d'animation à temps non complet (29/35)	**1**	**1**	**0**
FILIERE ANIMATION			
Animateurs territoriaux	**1**	**1**	**0**
Animateur territorial principal de 1ère classe	**1**	**1**	**0**
Animateur territorial principal de 2ème classe	**1**	**1**	**0**
Adjoints d'animation	**2**	**1**	**1**
TOTAUX	**86**	**68**	**18**

Répartition des effectifs par types d'emplois au 31/12/2017 :

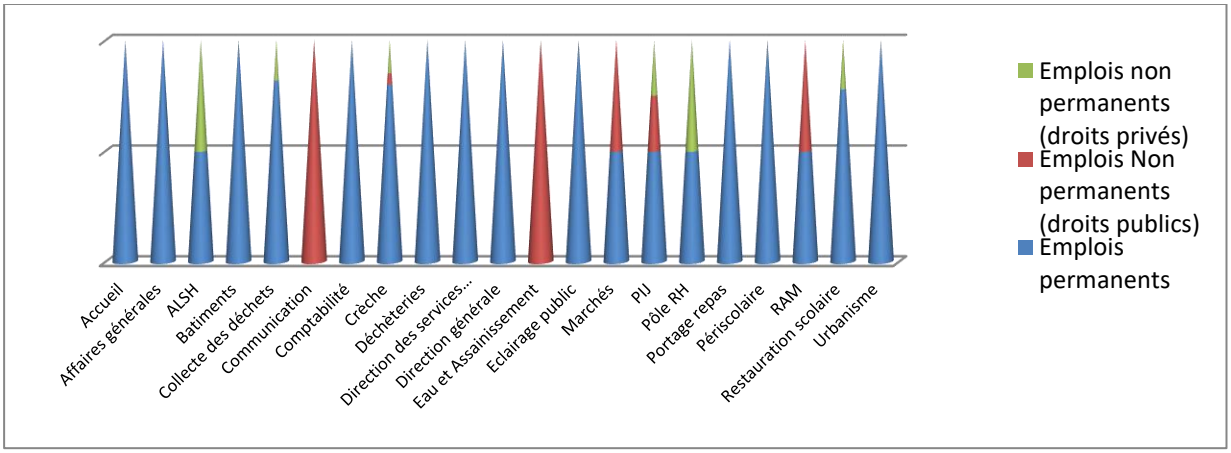

Effectif 2017	130
ETP 2017	83,31
Masse salariale 2017	2.938.460,44€

I.2 Ressources humaines

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	**2**
Nombre de bulletins émis en 2017	**1 273**
Nombre d'agents placés en arrêt maladie	**51**
Nombre de jours d'arrêt maladie	**1 570,5**
Nombre d'agents placés en longue maladie	**1**
Nombre de jours d'arrêt par suite de longue maladie	**291**
Nombre d'agents placés en congé maternité	**1**
Nombre de jours d'arrêt par suite de congé maternité	**139**
Nombre d'agents placés en arrêt par suite d'un accident de service	**6**
Nombre jours d'arrêt par suite d'un accident de service	**252**
Nombre d'arrêts de travail traités	**168**
TOTAL : journées d'absences	**2 252,5**
En équivalent temps plein *(taux absentéisme national :9.50)*	**8,66**
Nombre de CTP réunis	**2**
Nombre de participants au CTP	**16**
Nombre de CHSCT réunis	**1**
Nombre de participants au CHSCT	**16**

Auquel il convient d'ajouter les Indemnités élus : 117 430,01€.

Cout 2017 du service :	**3 450 566,61**
Dont rémunération tous contrats :	3 302 697,44
Dont assurance personnel :	143 435,57
Dont indemnité services civiques :	4 190,50
Dont formation :	243,00
Remboursement assurance :	**73 608,58**
Participation CA/CAE	**117 507,10**
Cout à la charge de la collectivité :	**3 259 450,93**

I.2.1 La politique des Ressources Humaines

- Les avancements 2017

Nombre de promotions internes : 0
Nombre d'avancements de grade : 6
Nombre d'avancements d'échelon : 5
Nombre de nominations par suite d'un concours : 0

- Le reclassement professionnel

Nouvelles dispositions au 01/01/2017 :

- Réorganisation de la carrière de la Catégorie C en 3 échelles de rémunération C1, C2 et C3 en remplacement des 4 anciennes échelles de rémunération E3, E4, E5 et E6.
- Suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale au profit d'un cadencement unique.
- Transfert Primes/Points qui s'accompagne d'une revalorisation indiciaire de tous les cadres d'emplois

- Evolution des effectifs

MOUVEMENTS DU PERSONNEL 2016/2017

	2016			2017			Différences		
	Titulaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires	Non titulaires	TOTAL
Heures travaillées	111 942,57	35 758,86	**147 701,43**	113 628,62	37 998,96	**151 627,58**	1 686,05	2 240,10	**3 926,15**
Soit en ETP	61,51	19,65	**81,15**	62,43	20,88	**83,31**	+0,93	+1,23	**+2,16**

[1]+0,93 ETP titulaires : → la nomination de MMES MARCOS (01/09/16), MARTIN (01/03/2017) et M SERRALLACH (01/10/2017)
→ la mutation de MME ROUGE (01/07/2017) et le départ en retraite de M BONAFOS (23/10/2017)

+1,23 ETP Non titulaires :

	Heures travaillées 2016	Heures travaillées 2017	Différence
Animateurs	3 728,21	3 945,53	217,32
Apprenti	1 213,36	-00	-1 213,36
Contractuels indiciaires	12 499,93	12 359,54	-140,39
Contrats aidés	18 317,36	21 693,88	3 376,52
TOTAL	**35 758,86**	**37 998,95**	**2 240,09**

1 082,50 heures complémentaires et **60** heures supplémentaires ont été réglées sur l'année

Le service collecte a comptabilisé **2 963** heures majorées de nuit pour un coût supplémentaire par heure, de 2 874,11€

- Pyramide des âges et répartition par sexe

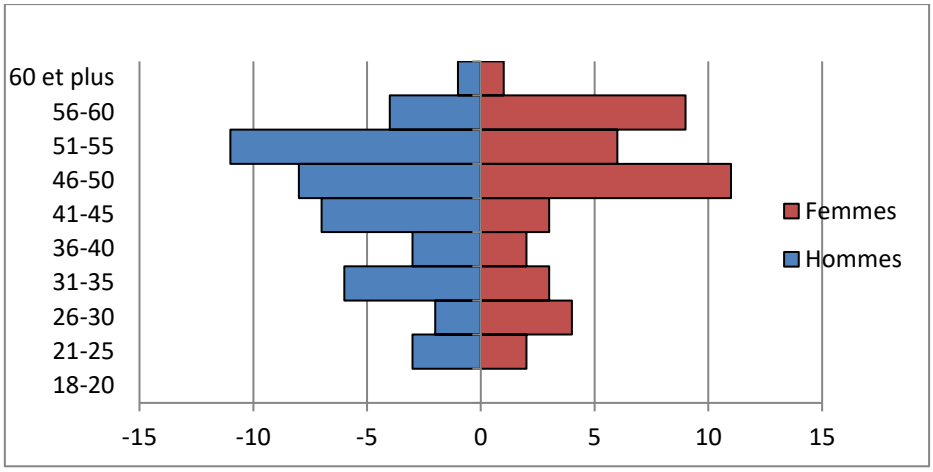

- Répartition des effectifs au 31/12/2017 par catégorie

Structure des effectifs au 31/12/2017

	Hommes	Femmes	TOTAL
CAT A	2	4	6
CAT B	3	6	9
CAT C	40	31	71
TOTAL	45	41	86

65 Titulaires

21 Non titulaires

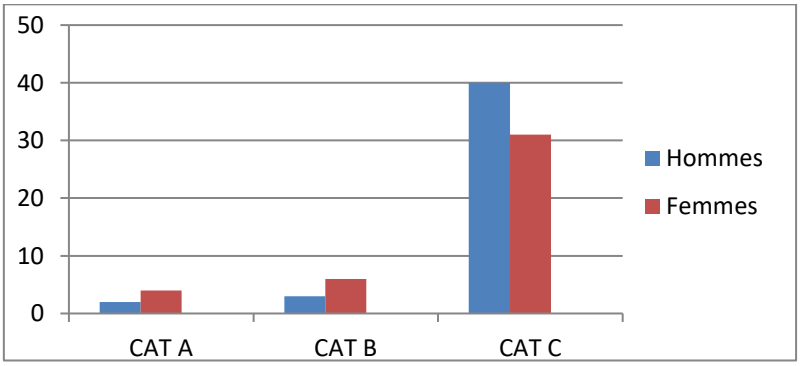

- Mouvements de personnel en 2017

- Remplacements par suite de maladie, maternité et renforts : **18**
- Saisonniers : **35**
- Brigade d'été : 6
- Vacances de poste (départ, retraite) : **2**
- Mises en disponibilités pour convenances personnelles : **3**
- Exclusion temporaire : **1**
- Création de postes en 2017 : **2**
- Mobilité interne : **0**
- Apprentis : **0**
- Emplois d'avenirs et CAE : **16**
- Services civiques : **8**
- CV reçus : **180**

- Accueils stagiaires

56 élèves ou étudiants en formation ont pu effectuer un stage au sein de la collectivité (ALSH-CRECHE-PIJ-CTC-ADMINISTRATION-RAM).

- La formation des agents

La formation permet de développer les compétences mais également de valoriser les agents dans le cadre de leur activité. C'est dans cette optique que la collectivité a décidé de mettre en place un Plan de Formation.

En 2017, 39 agents ont bénéficié d'une formation (soit plus d'1/3 des effectifs), dont 5 formations qualifiantes (*BAFA)*

A noter la mise en place d'une formation mutualisée HACCP : dans le cadre du schéma de mutualisation, une session a été organisée sur la commune de Brouilla. Cette formation s'adressait aux agents en poste sur les restaurants scolaires du territoire. Nous avons comptabilisé très peu d'agents présents (4). Seules les communes de Brouilla, Villemolaque et Saint Jean Lasseille étaient représentées. Il conviendra à l'avenir que les agents prévus à cette formation dite obligatoire soient présents.

Nombre de jours de formation CNFPT : **67,5** jours

Nouveauté 2017 : La mise en place du Compte Personnel d'Activité, lequel recouvre le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen.

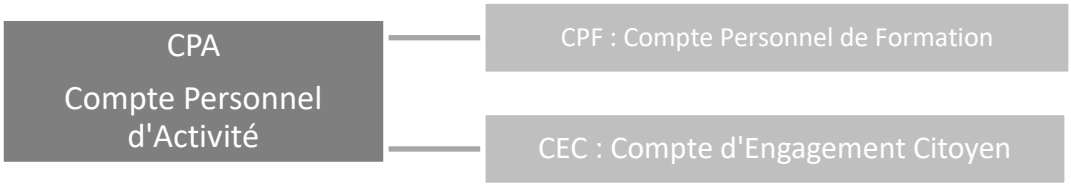

I.2.2 Concertation et dialogue social

- 6ème campagne des entretiens professionnels

Sur les 86 entretiens annuels prévus, la cellule n'a recueilli que 41 entretiens. Cela suppose qu'un effort devra être consenti par l'ensemble des services pour tendre vers davantage de réactivité.

- Réformes :

RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), composé d'une part fixe et obligatoire (IFSE) et d'une part variable et facultative (CIA)

IFSE : Une cotation des postes a été effectuée afin de définir le niveau d'encadrement, de technicité et de sujétion. Le nombre de points ainsi cumulés permet ensuite de situer les fonctions les unes par rapport aux autres et de les positionner dans un groupe de fonctions. Des valeurs ont été attribuées à chaque groupe auxquelles s'ajoute la partie expérience qui est elle aussi valorisée.
Il est important de préciser que cette nouvelle disposition, applicable au 01/01/2018, n'affecte en rien le montant du régime indemnitaire perçu par les agents. Seule la périodicité change, elle devient mensuelle.

CIA : Concertation en 2018 pour une éventuelle mise en place.

- Contrat de prévoyance :

Le Conseil Communautaire a autorisé une consultation destinée à la mise en place d'un contrat groupe prévoyance pour ses agents. Après étude des différentes propositions, le contrat groupe a été souscrit auprès de la **SMACL** et a pris effet au 1er janvier 2017.
La protection sociale complémentaire ne doit pas être confondue avec l'action sociale qui correspond à un autre champ d'action des collectivités territoriales. La protection sociale complémentaire est constituée par les prestations financières venant en complément de celles du régime obligatoire de protection sociale fournies à chaque assuré.
L'adhésion au contrat de prévoyance est individuelle et propre à chaque agent, les cotisations associées étant supportées par l'employé et non par la collectivité.

- Portail Agents :

La collectivité a étendu l'utilisation du Portail Agent à l'ensemble des services.
Le Portail Agent gère, de manière sécurisée et centralisée, toutes les démarches liées aux absences et la visualisation des carrières. En 2017, des difficultés de connexion ont été constatées depuis les postes des services techniques qui ont ralenti le déploiement de l'outil.

- Le Comité technique paritaire

Le CTP a été réuni à 2 reprises au cours de l'année 2017 pour traiter plusieurs points d'ordre du jour dont les plus importants sont :

- ✓ Renouvellement de disponibilités pour convenances personnelles
- ✓ Modification du tableau des effectifs
- ✓ Désignation d'un représentant du collège des agents
- ✓ Modification de temps de travail suite à un temps partiel de droit
- ✓ Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

- Le Comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT a été réuni une fois au cours de l'année 2017 pour traiter plusieurs points d'ordre du jour dont les plus importants sont :

- ✓ Modification secrétaire administrative et désignation d'un membre suppléant
- ✓ Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- ✓ Rapport d'inspection (présentation par l'ACFI du CDG66)
- ✓ Visite périodique des sites (restitution)
- ✓ Aménagement de poste
- ✓ Formation obligatoire des membres du CHSCT

Visite des sites : Le Comité, comme prévu à l'article 16 de son règlement intérieur, a procédé à la visite de locaux des différents services de la Communauté de Communes. Cela participe au suivi du DU (Document Unique) auquel ont été intégrés les RPS (Risques Psychosociaux).

- Autres : Médailles du travail

2 Médailles de bronze ont été remises à des agents de la collectivité en 2017.

Au-delà des dispositifs réglementaires ou formels, un dialogue social permanent est recherché à travers l'instauration de réunions interservices à un rythme bimensuel.

I.3 Finances

Rapport de la dette

	Amortissement 2017	Dette au 31/12/17	Dette/ habitant (2017)	Extinction de la dette
CC. Aspres	213 252,99	2 304 251,81	10,64	2030
Budget annexe Eau potable	118 557,06	1 937 399,90	5,75	2035
Budget Annexe Assainissement	259 955,38	5 098 887,46	12,62	2036

La fiscalité

La fiscalité directe

Elle comprend principalement quatre taxes, complétées de la taxe de séjour et de versements de moindre importance.

Les quatre taxes directes sont :
– la taxe d'habitation, payée par les particuliers et les entreprises ;
– la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du terrain ;
– la taxe sur le foncier non bâti, également payée par les propriétaires du terrain ;
– la contribution économique territoriale, acquittée par les entreprises, venant en substitution de la taxe professionnelle supprimée depuis 2010. Cette contribution se décompose en 2 éléments : la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

En 2017, les élus de la Communauté ont décidé le gel des taux d'imposition des ménages contributeurs : Les taux du Foncier Non Bâti et de CFE n'ont pas été modifiés.

La fiscalité indirecte

Afin d'équilibrer les pertes de ressources, l'Etat a mis en place une dotation de compensation sur les recettes de taxe professionnelles, censées équilibrer les produits AVANT et APRES réforme.

Cependant, même si l'Etat s'est engagé à mettre en place un système assurant la compensation intégrale, pour chaque collectivité territoriale, de la perte de ressources résultant de la suppression de la taxe professionnelle, ce système met un coup d'arrêt, depuis 2011 à la dynamique fiscale et la politique d'investissement qui était celle de la communauté de communes. Ce coup d'arrêt est confirmé au regard de la baisse des autres ressources de l'Etat (DGF notamment) et de la pérennisation du prélèvement FNGIR. Ce mécanisme de garantie consiste en la mise en place d'un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour assurer une péréquation horizontale (un équilibre) entre collectivités. Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Aspres reverse chaque année **628 013,00€.**

Au-delà du FNGIR, un nouveau fonds de péréquation horizontale, a été institué dès 2012 : le Fonds de Péréquation Intercommunal. Il vise à renforcer la solidarité entre régions riches et pauvres.

Ce fonds abondé par les prélèvements financiers aux EPCI dits « riches », est partagé entre les EPCI bénéficiaires et leurs communes membres.

Depuis sa mise en place, la Communauté de Communes des Aspres est bénéficiaire de ce fonds.

Pour 2017, le montant du FPIC attribué au bloc communal s'élève à 564 331€, soit **239 484 €** pour la Communauté, et 324 847 € pour les communes.

Pour conclure, il convient de relever que les mécanismes de garantie devaient permettre de retrouver le montant des recettes fiscales avant réforme ; mais il faudra noter cette année encore, la baisse concrète des dotations globales forfaitaires (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) au titre de la **participation au redressement des finances publiques** de **107 818** € pour 2017 (soit un total cumulé de 580 626 €) au regard de la prévision attendue, réaffirmant un « recul » des ressources des collectivités locales.

Compte administratif consolidé 2017

Les résultats financiers 2017

Budget principal	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT + Restes à réaliser	2 105 553,89 899 443,82	2 361 892,13 1 513 705,36	+ 256 338,24€
FONCTIONNEMENT	10 199 749,00	12 723 965,54	+2 524 216,54

Soit un excédent d'investissement à reporter de 256 338,74€.
Et un excédent de fonctionnement à reporter de 2 524 216,54€.

Budget Eau potable	**DEPENSES**	**RECETTES**	**Résultat d'exercice**
INVESTISSEMENT **+ Restes à réaliser**	1 066 658,80 448 724,96	499 410,08 438 073,60	- 567 248,72 €
FONCTIONNEMENT	487 848,49	3 224 546,73	+ 2 736 546,73

Soit .un déficit reporté à inscrire au budget 2018 de 567 248,72 €,
.un besoin d'investissement à couvrir par affectation du résultat de : 577 900,08€ à porter au 1068 du budget 2018.
.et un excédent définitif de fonctionnement de + 2 158 7498,16 €.

Budget Assainissement	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT + Restes à réaliser	2 515 288,40 1 727 268,37	1 674 310,44 975 382,21	- 840 977,96
FONCTIONNEMENT	822 228,47	3 151 907,80	+2 329 679,33

Soit .un déficit reporté à inscrire au budget 2018 de 840 977,96 €,
.un besoin d'investissement à couvrir par affectation du résultat de : 1 592 864,12€ à porter au 1068 du budget 2018.
.et un excédent définitif de fonctionnement de + 736 815,21 €.

Moyens financiers

- Les ressources d'origine fiscale

Le paysage fiscal local a été profondément bouleversé à partir de 2010 avec la réforme de la fiscalité locale. Cette réforme s'est accompagnée de la création de nouveaux impôts dits professionnels en lieu et place de la taxe professionnelle, d'un glissement des taux d'impôts ménages existants entre collectivités locales, de fiscalité reversée de l'État vers les collectivités locales et d'une attribution de dotation de compensation pour assurer un niveau de ressources équivalent.
La composition du panier fiscal n'a pas changé en 2017.

A ce titre, ont été alloués à la communauté de communes pour 2017 :

73 : Impôts ménages	
Fiscalité directe TH	2 630 122,00
Fiscalité directe TFB	441 684,00
Fiscalité directe FNB	19 038,00
Fiscalité directe TAFNB	27 703,00
Autres impôts locaux (RC+RS)	24 856,00
Taxe enlèvement OM	2 666 320,00
Taxe de séjour	56 600,37
73 : Impôts liés à l'ex-TP	
Cotisation foncière des entreprises	1 157 082,00
Fiscalité directe CVAE	481 123,00
Fiscalité TASCOM	161 719,00
Fiscalité directe IFER	97 468,00
74 : Dotation - Subvention - Participation	
DGF : Base + Péréquation + Bonification	280 904,00
Dotation compensation	529 323,00
Allocations compensatrices	247 228,00

I.4 Services généraux

I.4.1 Etudes et prospective

Indicateurs 2017	
Nombre d'études engagées (ou en cours)	6
Montant total des coûts études	11 602,30
Nombre de prestataires externes	2

- **Etudes GEMAPI**

Le 13 décembre 2017, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité la modification des statuts permettant d'intégrer la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018.

En 2017, 4 études SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau) sont menées sur le périmètre des Aspres :

- Etude lancée par le SIGA Tech
- Etude lancée par le SMBVT
- Etude lancée par le département
- Une étude sur le périmètre du Réart

L'ensemble de ces études ont fait l'objet d'un suivi assidu au cours de l'année 2017 à travers la participation aux réunions, et les diverses contributions adressées à chaque maitre d'ouvrage ou leurs prestataires.

- **Contrat de ruralité**

Après le lancement de l'appel à projet par l'Etat en mai 2016 au titre des Contrats de Ruralité, la communauté de communes des Aspres s'est appuyée sur son projet de territoire et a relancé une large concertation afin de déterminer le plan d'actions à inscrire à la candidature portée par le Pays Pyrénées-Méditerranée.

Cette contribution a été retenue et regroupe des opérations suivantes :

- La Création du Pôle Œnotouristique dans les Caves Byrrh (école de sommellerie)
- Le projet global de redynamisation du bourg-centre des Aspres : Thuir
- La Création d'un atelier relais à Trouillas
- La création d'un Bistrot de pays/multiple rural à Oms

Les Contrats de ruralité sont un dispositif en faveur du milieu rural. Ils représentent pour la ruralité l'équivalent des Contrats de ville pour les territoires urbains. En 2017, l'action de la communauté de communes s'est résumée au suivi et à la négociation de l'avenant financier 2017 du contrat. L'enveloppe d'Etat mobilisée sur 2017 s'élève à 468.277€.

- **Contrat unique régional**

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée s'est engagée dans une redéfinition de ses dispositifs financiers d'intervention auprès des porteurs de projets de son périmètre de compétence. Dans ce cadre, elle a souhaité harmoniser les politiques contractuelles qui préexistaient sur chacune des précédentes régions qui composent son périmètre. Aussi, à l'image des contrats de pays ou de PETR qui étaient proposés en Midi-Pyrénées, elle souhaite engager une démarche de contrat territorial unique à l'échelle du Pays. La communauté de communes a assuré un suivi de l'ensemble des dispositifs et des échanges avec le Pays. Le contrat unique régional devrait être signé courant 2018.

- **Contrat bourg centre**

De même, la Région a mis en place un nouvel outil financier d'accompagnement des bourgs-centres. Ce contrat repose sur la définition préalable d'un Projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire. Il s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long termes et sur la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, … La ville de Thuir s'est engagée dans l'élaboration de son programme global de redynamisation et la communauté de communes y a participé. Le contrat devrait être signé en avril 2018.

- **Développement et qualification des itinéraires cyclables**

Cette étude pilotée par le Pays pour le compte des communautés de communes qui composent son périmètre, dont les Aspres, a fait l'objet d'une restitution le 13 décembre 2017.

Cout pour la collectivité (cout résiduel hors subventions) : 1 491,00 €

- **Plan Climat Air Energie Territorial**

Obligation réglementaire issue de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la communauté de communes des Aspres doit se doter de son PCAET. Un groupement de commande a été constitué sous l'égide du Pays Pyrénées-Méditerranée, avec les communautés de communes du Vallespir et Albères-Côte Vermeille-Illibéris, pour lancer une étude globale avec une déclinaison par communauté.

Une candidature a été présentée à l'ADEME et a été retenue permettant de mobiliser une subvention.

- Cout de l'étude : 98 657€
- Montant de la subvention obtenue : 45.000€
- Cout résiduel à la charge de la communauté de communes des Aspres : 10.111,30€ *
  *la différence étant supportée par les autres EPCI du groupement.

1.4.2 Communication

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1
Nombre de supports créés	434

Alors que la communauté de communes acquiert chaque fois davantage de compétences et que l'impôt des ménages lui a été transféré, l'effort de communication est plus que jamais de mise.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de publier sa brochure « Aspres Info » deux fois par an : en février et juillet.

Des outils de communication proposés par différents services ont également été diffusés afin d'apporter une information ciblée auprès de la population et/ou des usagers.

Grâce à la mutualisation opérée également avec l'Office de Tourisme, différents supports de communication ont fait l'objet d'une mise en œuvre par le service Communication de la Communauté : magnet, plateau, mug, affiche, plaquette...

Au total, pour l'ensemble des compétences de la Communauté, plus de 430 supports de communication ont été créés à partir du service communication de la Communauté.

Enfin, le site Internet, l'espace famille et la page Facebook ont régulièrement été revus et complétés pour proposer à la population des Aspres une information actualisée et un outil moderne qui a vocation à développer l'interactivité.

Cout du service communication 2017 (essentiellement impression + charges de personnel) : 39 269,98 €. A noter que l'agent en poste est passé à temps plein à compter du mois de juillet 2017 afin d'assumer l'ensemble des tâches qui lui sont confiées.

I.4.3 Pôle Administration générale

La direction de l'administration générale est chargée :

- De la préparation et de la gestion des Bureaux et Assemblées
- Des moyens généraux (courriers, accueil, logistique du siège, marchés…)
- De la gestion administrative transversale des services
- De la fiscalité
- De la comptabilité
- Des marchés publics
- De la gestion administrative transversale hors services (DGFIP, CAF, ….)
- De la gestion des délégations de services publics suivantes : Aire d'accueil des gens du voyage, fourrière automobile, fourrière animale, de la téléalarme et du portage de repas à domicile.

Indicateurs quantitatifs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	3
Nombre de Bureaux restreints	6
Nombre de Bureaux	6
Nombre de Conseils Communautaires	6
Nombre de délibérations	132
Nombre de décisions	73
Nombre de PV / Compte-rendu	6

I.4.4 Pôle Comptabilité

Indicateurs			
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	2,25		
	Bdgt général	AEp	Asst
Nombre de mandats émis	2 196	101	186
Nombre de titres émis	2 205	15	278

Le pôle comptabilité se caractérise par un partenariat très étroit avec les services de la perception de Thuir.

I.4.5 Pôle Marchés

Le pôle "marchés publics" met en œuvre les procédures relatives à l'achat public, analyse les offres et réalise le suivi financier des marchés. Ce service assure le lien transversal entre le pôle technique et le pôle administratif.

Les procédures sont dématérialisées. Le service dispose d'un logiciel assistant la rédaction des dossiers de consultation, un accompagnement automatisé des procédures, ainsi que le suivi technique et financier de chaque marché. Il fournit également les outils de veille juridique afin d'être informé au quotidien des évolutions règlementaires.

L'ensemble des consultations en cours est consultable sur http://cc-aspres.marcoweb.fr.
Les dossiers de consultation des entreprises sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation https://marches-publics.info, également accessible depuis le site internet de la Communauté www.cc-aspres.fr.

Dans le cadre d'un partenariat informel entre la communauté et les communes qui composent son périmètre, les communes bénéficient également de cette plateforme pour leurs marchés publics. La Communauté leur apporte régulièrement un soutien technique pour l'utilisation de cette plateforme, et juridique pour la rédaction de leur dossier de consultation.

En 2017, le nombre de marchés a légèrement augmenté. On observe une baisse importante du montant alloué à l'investissement par rapport à 2016.
Concernant le fonctionnement, nous notons une hausse importante du montant alloué à cette section. En effet, les marchés de volume financier important arrivant à leur terme, il y a eu lieu de lancer des consultations pour le renouvellement de ces derniers sur l'exercice 2017, notamment concernant les prestations de services pour l'assistance juridique, le système de téléalarme, le projet éducatif territorial – PEDT et l'organisation des TAP et accueils de loisirs.

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1
Nombre de dossiers de consultation rédigés	37
Nombre d'entreprises ayant présenté une offre	136
Montant total des consultations	2 531 354,46 €HT
Dont investissement	1 718 365,47 € HT
Dont fonctionnement	812 917,79 € HT

Liste des marchés conclus en 2017 dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT :

Marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles				
TRANCHES HT	**OBJET**	**DATE DE NOTIFICATION**	**TITULAIRE**	**MONTANT**
DE 25 000 € A 89 999,99 €	Assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système d'irrigation des vignes dans les Aspres	03/02/2017	Groupement : CCE&C et SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE (34 150)	76 665 €
	Mission de diagnostic de l'éclairage public	02/06/2017	AGENCE ROSSIGNOL (66 750)	75 530,70 €
	Prestation de services pour le système de téléalarme	30/06/2017	GROUPE SCUTUM SAS (94 536)	89 208 € / 3 ans
	Assistance juridique, fiscale, financière et budgétaire	23/06/2017	SCP VPNG (34 000)	56 000 € / 4 ans
	Etude géotechnique des sites potentiels pour la mise en œuvre de retenues d'eau	11/09/2017	HYDROGEOTECHNIQUE SUD-OUEST (11 590)	73 055 €
	Accord-cadre pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle	24/11/2017	VETIPRO SARL (66 000)	Maximum de 40 000 € / 4 ans
	Maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle de valorisation économique des patrimoines culturels et oenotouristiques des Aspres	20/10/2017	ALBA ARCHITECTURE (66 000)	50 625 €
	Maîtrise d'œuvre pour la création d'un réservoir d'eau potable à Fourques	21/12/2017	ENTECH INGENIEURS CONSEILS (34 140)	37 687,50 €
DE 90 000 € A 208 999,99€	Fourniture de conteneurs entiers et pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables	31/03/2017	PLASTIC OMNIUM (34 500)	Maximum de 208 999,99 € / 3 ans
	Acquisition d'un ensemble châssis cabine benne à ordures ménagères et lève conteneurs automatique double chaise	02/10/2017	MECALOUR (66 380)	136 950 €
EGAL OU SUPERIEUR A 209 000 €	Organisation administrative et pédagogique des activités éducatives et de loisirs sur le territoire intercommunal	21/07/2017	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DES PYRENEES ORIENTALES (66 000)	Montant prévisionnel de 1 227 857,90 € / 2 ans

Marchés de travaux				
Tranches HT	**Objet**	**Date d'attribution**	**Titulaire**	**Montant HT**
De 25 000 € a 89 999,99 €	Travaux pour la réalisation d'un bâti étanche pour le forage F1 bis de Fourques La Clave, aménagements et protection du groupe électrogène	28/02/2017	GONZALEZ TP (66 380)	30 352,80 €
	Mise en place de l'éclairage public pour la mise en sécurité de la voie communale n°8 Hameau de Bellecroze à Camélas	21/07/2017	ETETP (66 180)	38 316,10 €
De 90 000 € a 5 224 999,99 €	Réalisation des travaux prescrits par les DUP des puits P1 et P2 du Mas Ripoll à Thuir	23/05/2017	Lot 1 : Voiries et aménagements pluviaux TRAVAUX PUBLICS 66 (66 380)	140 010 €
		24/07/2017	Lot 2 : Equipements hydrauliques et fosse d'accumulation SAUR (66 300)	35 900 €
	Aménagement d'un atelier de cuisine pédagogique aux Caves Byrrh à Thuir	03/04/2017	Lot 1 : Démolition, gros œuvre SARL PAYRE ET FILS (66 170)	34 787 €
		04/04/2017	Lot 2 : Menuiseries bois SARL DECAL (66 240)	27 540 €
		05/05/2017	Lot 3 : Etanchéité ENTREPRISE SAPER (66 280)	8 662,40 €
		05/05/2017	Lot 4 : Sols souples SARL BOIX ET FABRE (66 110)	7 122 €
		05/05/2017	Lot 5 : Doublage faux plafonds SARL DA COSTA (66 380)	17 570,50 €
		24/05/2017	Lot 6 : Charpente métallique serrurerie SARL FER NEUF METALLERIE (66 000)	20 203,84 €
		24/05/2017	Lot 7 : Peinture FERRER ET FILS (66 200)	5 118,85 €
		24/05/2017	Lot 8 : Equipements de cuisine EURL ORTA (66 000)	38 350 €
		24/05/2017	Lot 9 : Electricité générale et courants faibles SAS ATOUTELEC (66 280)	17 490 €
		24/05/2017	Lot 10 : Chauffage rafraichissement, VMC, plomberie, sanitaire ENTREPRISE IBANEZ (66 240)	30 675 €
		24/05/2017	Lot 11 : Mobilier ENTREPRISE MASSUET (66 300)	8 440 €
	Construction d'un Bistrot de Pays à Calmeilles	15/05/2017	Lot Cui : Equipements de cuisine SOCIETE SPF (66 000)	12 629,67 €

	Aménagement de voirie avenue des Albères à Trouillas	28/08/2017	COLAS (66 300)	243 992,20 €
	Aménagement de la route départementale 8, pont sur le ruisseau d'en Biern et chicane avenue Maréchal Joffre – rue Jean Jaurès à Brouilla	04/09/2017	TRAVAUX PUBLICS 66 (66 380)	149 981,80 €
	Réalisation du relais d'assistantes maternelles à Thuir	11/10/2017	Lot 1 : Maçonnerie, démolition, assainissement SARL PAYRE ET FILS (66 170)	34 493,51 €
		10/10/2017	Lot 2 : Couverture, charpente SAS PERPIGNAN CHARPENTE TRADITION (66 000)	20 041,71 €
		10/10/2017	Lot 3 : Menuiserie intérieure et extérieure EURL LECLERCQ (66 000)	48 166 €
		10/10/2017	Lot 4 : Plâtrerie, isolation SAS ISOBAT (66 240)	24 116,35 €
		12/10/2017	Lot 5 : Electricité, CF SARL ENTREPRISE JOVER (66 300)	20 889,80 €
		12/10/2017	Lot 6 : CVC, plomberie, sanitaires PYRENEES EVOLUTION (66 130)	39 307,88 €
		18/10/2017	Lot 7 : Peinture, sols souples, faïence SARL OLIVER (66 000)	34 113,17 €
	Aménagement de la place des Oliviers à Tresserre	02/11/2017	Lot 1 : Voirie, pluvial TRAVAUX PUBLICS 66 (66 380)	87 136,50 €
		31/10/2017	Lot 2 : Réseaux secs ARELEC TP (66 740)	23 032 €
		30/10/2017	Lot 3 : Espaces verts SAS SUD ESPACES VERTS (11 100)	8 201 €
		31/10/2017	Lot 4 : Maçonnerie GMC TP (66 240)	6 410 €
EGAL OU SUPERIEUR A 5 255 000 €	NEANT			

I.5 Les services à la population

I.5.1 Pôle Enfance et jeune public

Crèche Multiaccueil Claudine Touxagas

Le Multi-Accueil « Claudine TOUXAGAS » accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Créée en 1992 par la ville de Thuir, la crèche est devenue intercommunale en janvier 2008.

Le taux d'accueil est modulable sur 11 heures (de 7H30 à 18H30) afin d'optimiser le taux d'occupation :
- De 7H30 à 9H30 : 35 Enfants
- De 9H30à 17H00 : 50 Enfants
- De 17H00 à 18H00 : 30 Enfants

Il y a eu en 2017, 227 jours d'ouverture et 105 enfants ont été accueillis. Au cours de l'année, 29 sont partis à l'école en Septembre, 8 sont partis pour cause de déménagement.

Les contrats souscrits :
L'adaptation aux besoins des familles conduit à une variation importante des types de contrats qui varient de quelques heures jusqu'à 5 jours de contrat par semaine.

Pour les familles avec des horaires irréguliers (professions libérales ou horaires modulables) les contrats sont établis selon un forfait d'heures mensuelles. Huit enfants ont été concernés en 2017.

Analyse géographique de la fréquentation :

Commune dans l'EPCI	Pourcentage
Banyuls dels Aspres	1.8%
Camelas	5.1 %
Caixas	0.9%
Castelnou	2.9%
Fourques	2.9%
Llauro	1.8%
Montauriol	0.9%
Ste Colombe de la commanderie	0.9%
Passa	1.8%
Terrats	5.8%
Thuir	57.2%
Tresserre	0.9%
Trouillas	12.6%
Villemolaque	1.8%
Total communauté	**97.3%**
Communes hors périmètre	
Cassagnes	0.9%
Ponteilla	0.9%
Villeneuve de la Rivière	0.9%
Total hors périmètre communauté	**2.7%**

- L'accueil Permanent :

L'accueil permanent est un service utilisé majoritairement par les parents en activité, en recherche d'emploi ou en formation. Le service répond également à des admissions qui font suite à une demande de la Protection Maternelle et Infantile dans le but de soulager des parents en difficulté dans la prise en charge de leur enfant.

- Typologie des familles :

En 2017, 95.3 % des enfants relevaient du régime général de la sécurité sociale et 2.8 % des enfants relevaient de la MSA. Les 2,9% restant correspondent à des enfants de nationalité britannique qui ne relèvent d'aucun organisme de prestation sociale.

- Accueil d'enfants porteurs de Handicap :

Depuis septembre 2017, la crèche accueille un enfant porteur de handicap. Aussi, parmi les dispositif mis en place pour cet accueil particulier, à noter le travail de collaboration avec le CMP et le CAMPS.

- Taux de Fréquentation de la crèche :

Le taux d'occupation de 2017 est de 72.7%, soit une légère hausse de 1.2% au regard du taux de 2016.

- Etat de présence enfants 2017 :

	Heures effectives	Heures facturées
Régime général	74 873,25	78 910,43
MSA	1 193,25	1 286,05
Autres	1 869,25	1 872,42
Total	77 935,75	82 068,90

- Actions Menées :

En direction des parents :

- Un livret d'accueil est remis aux parents lors de l'inscription définitive de chaque enfant.
- En juin un questionnaire de satisfaction a été transmis aux parents afin de recueillir leurs avis ou remarques et de procéder aux améliorations nécessaires.
- Le menu hebdomadaire et autres informations importantes sont adressés aux familles par mail.
- Une « Gazette » de la crèche est transmise par mail aux familles.
- Une réunion avec les parents de chaque secteur est organisée en soirée, où sont abordés plusieurs sujets tels que journées types à la crèche, présentation du personnel et des intervenants et questions ouvertes.

Pour les enfants :

- Visite hebdomadaire à la bibliothèque municipale et mensuelle aux « Racontines » ;
- Une intervenante de l'association Lire et Faire Lire intervient chaque mardi pour leur lire des histoires (une semaine chez les plus petits, une semaine chez les plus grands) ;
- Visite des deux écoles maternelles en fonction du lieu de scolarisation en fin d'année ;
- Promenades au parc de Thuir ;
- Ateliers spécifiques à la semaine du goût ;
- Organisation de la « Fête du Printemps » en collaboration avec le RAM ;
- Activités proposées au cours de l'année selon les saisons et les projets prévus (chasse aux œufs en chocolat de Pâques, carnaval, galette des Rois…) ;
- Mise en place d'ateliers d'initiation au catalan.

Les animations en présence des familles :

- Un atelier lecture a été mis en place. Il s'agit d'un temps d'échange avec les parents et les enfants autour du livre.
- Journée pique-nique au parc de Clairfont en Juin pour les enfants qui partent à l'école avec une chasse au trésor préparée tout au long de l'année. En 2017, le thème était « le trésor de la fée Arc en Ciel ».
- Fête de fin d'année avec portes ouvertes et plusieurs ateliers destinés aux enfants : pêche aux canards, ateliers maquillage…. Les enfants et les familles entrant en Septembre 2017 étaient également invités.
- Fête de Noël en présence des parents avec un spectacle joué par l'équipe de la crèche « Le Père Noël est malade ».

▪ La formation continue :

Les agents ont pu bénéficier de deux journées de formation ; l'une sur le développement psychomoteur de l'enfant de 0 à 3 ans par une psychomotricienne qui continue à intervenir 2heures par mois sur le multi accueil, et l'autre, sur la communication en équipe.

▪ Accueil de stagiaires :

La crèche accueille tous les ans un grand nombre de stagiaires issus de divers horizons : 4ème, 3ème, Terminales, CAP Petite enfance, Ecole d'Auxiliaires de Puériculture, Pôle Emploi… En 2017, la crèche a accueilli 24 stagiaires. Un livret d'accueil des stagiaires a été élaboré afin d'améliorer leur accueil.

▪ Les Réunions d'Equipe :

Les réunions d'équipes sont indispensables pour favoriser la cohésion du groupe et pour poser les problèmes rencontrés et les conduites à tenir. Chaque équipe se réunit tous les 15 jours hors vacances scolaires. Une analyse des pratiques professionnelles a été mise en place un mois sur deux pour chaque équipe.

Une réunion générale environ toutes les 5 semaines a lieu dans les locaux du Multi-Accueil et une fois par an à la communauté des communes des Aspres.

- Renforcement du réseau des partenaires

- Bibliothèque municipale,
- CAMSP
- CMP
- PMI
- HANDAVANT
- Ecoles maternelles
- RAM
- Association « Lire et faire lire »

- Projets 2018

- 2 Journées Pédagogiques les 20 et 21 Août sur l'usure professionnelle dans les métiers de la petite enfance et le 22 août, une demie journée sur la remise à jour des premiers secours.
- Poursuite des rédactions des protocoles de la crèche afin d'uniformiser les pratiques.
- Travaux de sécurisation des extérieurs et création d'un vestiaire pour le personnel.
- Maintien de l'action de formation avec la psychomotricienne.

Cout 2017 du service :	660 990,47
Participation des familles :	**96 695,60**
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	**347 800,53**
Autres participations :	**55 590,24**
Cout à la charge de la collectivité :	**160 904,10**

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1,5 ETP
Nombre d'assistantes maternelles	134
Nombre d'assistantes maternelles ayant accueilli au moins 1 enfant	120
Nombre de nouveaux agréments en 2017 (2 à Thuir, 4 à Trouillas, 1 St Jean Lasseille, 1 Ponteilla, 1 Llupia)	10
Nombre d'Assistantes Maternelles en activité	120
Dont celles susceptibles d'accueillir un enfant porteur de handicap	28
Dont celles qui acceptent les accueils sur des horaires atypiques (avant 6h, après 20h, WE)	47
Nombre de places en ETP au 31.12.2017	458
Nombre d'assistantes maternelles DISPONIBLES sur le territoire	91
Nombre de places DISPONIBLES au 31.12.2017	162

- Nombre de places disponibles au 31/12/2017 par commune :

	Nombre d'assistantes maternelles en activité	Assistantes Maternelles Disponibles	Nombre de Places disponibles
Banyuls des Aspres	12	9	9
Brouilla	8	4	9
Castelnou	1	1	1
Fourques	12	9	16
Llauro	1	0	0
Llupia	15	8	15
Montauriol	1	1	0
Passa	2	2	6
Ponteilla	22	13	21
Saint Jean Lasseille	16	13	14
Terrats	2	2	2
Thuir	21	16	33
Tresserre	4	2	4
Trouillas	14	9	15
Villemolaque	5	3	7
Totaux	136	92	152

Le nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire reste stable : les assistantes maternelles qui partent à la retraite ou qui cessent leur activité sont remplacées par les nouveaux agréments.

En 2017, nous pouvons noter une stabilisation de demandes de listes d'assistantes maternelles : 72 listes transmises pour l'année contre 67 en 2016.

Les assistantes maternelles du territoire ont un fort taux d'occupation : 63%.

- Les ateliers du RAM

Planning des ateliers du Matin RAM dans les différentes communes

Lundi 9h-12h	Mardi 9h-12h	Mercredi 9h-12h	Jeudi 9h-12h	Vendredi 9h-12h
THUIR	THUIR	Animation collective THUIR (réservée aux parents)	THUIR	THUIR
	LLUPIA	TROUILLAS	SAINT JEAN LASSEILLE ou BANYULS DELS ASPRES	PONTEILLA

Un planning d'activité est remis systématiquement tous les trimestres aux assistantes maternelles ainsi qu'aux mairies de la communauté de communes pour information.

De plus, Le RAM des Aspres est itinérant ce qui permet aux assistantes maternelles de choisir dans quelle commune aller et pour quel atelier, en fonction de leur disponibilité, de leur moyen de locomotion et de leur lieu d'habitation.

A noter qu'une convention a été établie avec la commune PONTEILLA, pour ouvrir l'activité du RAM sur cette commune hors périmètre. L'activité sur LLUPIA dans les mêmes conditions est également maintenue.

Le RAM est un lieu de socialisation, les activités proposées sont adaptées au développement du jeune enfant et animées par des professionnelles de la petite enfance.

Les ateliers du RAM

- Fréquentation des ateliers

	Thuir	Saint Jean Lasseille	Banyuls dels Aspres	Trouillas	Llupia	Ponteilla	TOTAL
Nombre d'assistantes maternelles différentes ayant fréquenté les ateliers	22	12	14	12	7	9	76
Nombre d'enfants différents présents	90	22	38	34	21	23	228
Nombre de parents différents	4	0	3	4	1	2	15

57% des assistantes maternelles ont participé aux animations proposées par le RAM en 2017 avec une moyenne de 7 assistantes maternelles par ateliers et 20 enfants, soit en légère baisse au regard de 2016.

En revanche, sur la commune de Thuir depuis janvier 2017 les ateliers du RAM sont proposés avec une inscription au préalable afin de favoriser les petits groupes pour permettre un travail de professionnalisation et d'accompagnement adapté.

Par conséquent trois matinées par semaine sont organisées sur inscription, avec une limite de 6 assistantes maternelles en même temps et une moyenne 16 enfants par atelier.

Pour les autres lieux de rencontre, les locaux permettent l'accueil d'un plus grand groupe d'assistantes maternelles et d'enfants.

- Les animations festives

- La Fête de Noël

C'est un moment de partage, de convivialité, qui a rassemblé 44 assistantes maternelles des Aspres, 130 enfants et 35 familles. Toutes les assistantes maternelles ont participé à l'organisation de cette matinée en apportant un gâteau ou des boissons ou des friandises. De plus, pour rendre cette matinée féérique pour les enfants et leur famille, 8 assistantes maternelles ont préparé un spectacle de marionnettes dans son intégralité ; texte, décors, musique… À la suite de ce spectacle, les enfants se sont fait remettre par le père noël un jouet en bois d'un magasin local.

Cette matinée montre l'implication des assistantes maternelles au sein du RAM en tant qu'actrices dans l'animation.

- Fête du printemps : une rencontre très attendue dans un cadre convivial

C'est une rencontre entre assistantes maternelles et la crèche de Thuir initié par la communauté de communes qui permet un décloisonnement entre les deux services. Cette rencontre a pour objectif un partage de pratiques, apprendre à mieux connaitre les différents métiers de la petite enfance.

C'est aussi un moment convivial et qui permet aux enfants et aux professionnels de se réunir autour d'animations, et de chansons pour le plus grand bonheur de tous.

- Sortie aux jeux gonflables avec les parents

Au mois de juin, le RAM a organisé une sortie sur une journée dans des jeux gonflables (mauvais temps).

- <u>Le cadre pédagogique</u>

- <u>Réunions à thème pour les assistantes maternelles et les parents employeurs.</u>

6 réunions du mercredi en soirée de 20h à 22h30 sur l'année 2017 :

- ✓ Temps de l'enfant de 0 à 6 ans
- ✓ Handicap invisible
- ✓ 2 réunions Contrat de travail / droits et devoirs
- ✓ Présentation mission globale du RAM, attente des AM et des parents (Ponteilla)
- ✓ Développement de l'enfant de 0 à 6 ans

Dans le cadre de la complémentarité des services, les agents de la crèche sont également conviés à participer ; ainsi 3 d'entre elles sont présentes régulièrement aux réunions.

7 réunions d'analyse de pratique le mercredi de 20h à 22h30 (1 tous les 2 mois environ)

9 séances de préparation pour la fête de Noël de 19h à 20h du mois d'octobre jusqu'à mi-décembre.

- <u>La répartition du travail au quotidien :</u>

-Permanences téléphoniques et accueil

- Accueil sur rendez-vous uniquement

-Animations collectives / Réunions en soirée

-Travaux administratifs, gestion de l'activité

-Travail en partenariat

-Rencontres inter-relais

- Contacts du RAM

Il y a eu 247 contacts avec des parents différents : 140 appels téléphoniques et 107 rendez-vous ainsi que des échanges par mail.

Il y a eu 410 contacts différents aves les assistantes maternelles des Aspres : 225 appels téléphoniques et 185 rendez-vous ainsi que des échanges par mail

La majorité des informations délivrées sont :

- informations sur l'offre globale ;
- la règlementation et les contrats de travail ;
- les litiges ;
- les aides financières ;
- la recherche d'emploi.

12 personnes en 2017 sont venues afin d'obtenir plus de précisions sur les modalités pour accéder au métier. Il s'agit pour la plupart de reconversion professionnelle.

En 2017, le RAM a eu peu de contacts avec les gardes à domicile. Sur les Aspres, il n'y a pas de demandes pour cette offre d'accueil qui reste coûteuse pour les familles, malgré le Complément Mode de Garde versé par la CAF.

Les réponses aux mails reçus représentent une large part de la répartition du temps de travail ; en effet, les usagers utilisent de façon croissante cet outil de communication.

A noter l'augmentation du coût du service (+32%), liée à l'affectation d'un ½ temps supplémentaire sur le service.

Coût 2017 du service :	131 580,35
Participation des familles :	**0**
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	**53 620,66**
Participation communes hors périmètre :	**10 382,33**
Autres participations :	**6 679,78**
Cout à la charge de la collectivité :	**60 897,58**

Accueil de Loisirs sans hébergement

Il s'agit ici de l'accueil extra-scolaire (mercredi et vacances) L'accueil de loisirs sans hébergement assuré par le service enfance est développé sur 4 sites, et accueille les enfants entre 3 et 11 ans.

	Thuir Primaire	Thuir maternel	Trouillas	Brouilla	TOTAL
Journées d'ouverture	94	94	71	94	
Nombre de journées-enfants	4 034	2 897	2 636	3 487	13 054

Détail du nombre journées d'ouvertures :

Mercredis : 37
Février : 10
Avril : 10
Eté : 28
Toussaint : 9

A noter que dès la rentrée de septembre 2017, soit à la fin des TAP, les mercredis ont été reclassés « accueils de loisirs ».

Nombre d'enfants différents accueillis par site :

Thuir Primaire	Thuir maternelle	Trouillas	Brouilla	TOTAL
225	172	184	225	806 (794 différents)

Fréquentation moyenne par site et par séjours

	Thuir Primaire	Thuir maternelle	Trouillas	Brouilla
Février	32	31	31	40
Pâques	24	32	35	36
Mercredis	44	31	32	35
Juillet	80	43	56	61
Août	51	41	40	40
Toussaint	40	26	30	31

Fréquentation par villages

Banyuls	31	Terrats	22
Brouilla	68	Thuir	271
Caixas	2	Tresserre	29
Calmeilles	0	St Jean	105
Camélas	13	Trouillas	103
Castelnou	7	Tordères	2
Fourques	42	St colombe	6
Llauro	7	Villemolaque	20
Montauriol	6	Hors communauté	31
Oms	3		
Passa	26	**TOTAL**	**794**

Les thèmes sont identiques sur le territoire et les activités sont sensiblement les mêmes dans tous les accueils de loisirs.

Objectifs :

- Susciter la curiosité et l'imaginaire.
- Faciliter le vivre ensemble.
- Découvertes de nouveaux lieux, de nouvelles activités.
- Faciliter l'expression.
- Développer les rencontres d'enfants à l'échelle de la communauté de communes.
- Mettre en place des actions éco citoyennes.

Les thèmes :

- Le voyage imaginaire, à travers les romans de Jules Verne (le pays des fourrures, le tour du monde en 80 jours...)
- Le voyage à travers les âges (l'ère paléolithique, l'antiquité gallo-romaine)
- Nature et environnement (tri sélectif, économie d'énergie, potager).

Les principales actions menées durant les vacances :

- Carnaval à Thuir

Manifestation organisée avec l'ensemble des accueils de loisirs des Aspres. Cette année en raison de l'état d'urgence, il n'y a pas eu de cavalcade dans les rues de Thuir. Un petit spectacle a eu lieu à la maison des jeunes en présence des enfants de la crèche et de quelques parents venus voir leurs enfants.

- Les 9- 11 ans

Afin de dynamiser et d'augmenter la fréquentation des accueils de loisirs des Aspres pendant les vacances scolaires, il a été décidé de mettre l'accent sur la tranche d'âge 9-11 ans.

Les programmes construits par les équipes ont fait une plus grande place à l'autonomie et la co-construction avec les enfants, mais aussi au renforcement des échanges avec les préadolescents et adolescents du service jeunesse de la communauté de communes (PIJ Thuir, Trouillas et Brouilla).

- Utilisation cyber espace
- Participation « raid choco » PIJ Thuir - Tir à l'arc à Trouillas avec le PIJ -

- Organisation de mini camps :

- Valmaya, « opération Barbusse » sur le thème des passeurs de mémoires.
- Matemale, pêche et jeux au lac de Balcère, sur le thème de l'environnement
- Nuitée à Léon Blum, pour une soirée astronomie.
- Mini camp à Castel Fizel

- La Festi ligue :

Le vendredi 21 juillet, la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales a mobilisé ses équipes, ses partenaires et ses bénévoles pour accueillir les 474 enfants à Thuir su le centre de « Léon Blum ».

Les animations proposées par les accueils de loisirs tout au long de la journée ont été regroupées autour de 4 espaces, vitrines des projets pédagogiques des structures : citoyenneté et environnement, sport et santé, arts et culture, sciences et nouvelles technologies. Se sont ajoutés les ateliers animés par Lire et Faire Lire 66, le Sydetom, l'UFOLEP 66.

Le buffet composé de différentes recettes de salades composées, imaginées par des groupes d'enfants, a été préparé par eux accompagnés de leurs animateurs et encadrés par le personnel intercommunal du restaurant scolaire de Thuir. Le goûter a été offert par une société d'import –export de fruits et légumes du territoire.

- Inauguration de la Labellisation CED

Le 18 Mai 2017, l'accueil de loisirs primaire de Thuir a obtenu un label très valorisant le label CED (Citoyenneté, Environnement et Développement Durable).

Ce label est en fait un programme de la Ligue de l'Enseignement « pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable ».

L'obtention de ce label, symbolisé par une plaque posée à l'entrée de la structure a été inaugurée en présence d'élus de la communauté de communes dont M. Tourné en charge du service jeunesse, du député M. Cazenove et du président de la Ligue de l'Enseignement M. Garcia.

A titre de rappel : grille tarifaire :

TARIFS D'ACCÈS AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

2017/2018

Tarif Journée de Base		Variations selon Quotient familial (QF)	montant aide CAF (journée)	Journée avec repas		½ journée sans repas •	
Communauté	Hors Communauté			Parents de la Communauté	Parents hors Communauté	Communauté	Hors Communauté
12,60€	26,60€	de 0€ à 274 €	7,90€	4,70€	18,70€	3,00€	7,50€
		de 274,01€ à 350,60€	7,15€	5,45€	19,45€		
		de 350,61€ à 472,60€	4,90€	7,70€	21,60€		
		de 472,61€ à 690€	3,15€	9,45€	23,45€	4,50€	
		de 691€ à 890€	1,90€	10,70€	24,60€		
		Au-delà de 891€	1,00€	11,60€	25,60€	5,50€	
		Autre régime	0	12,60€	26,60€		
		MSA	aide MSA 3,40€	9,20€	23,20€	5,50€	

• Possibilité d'intégrer le repas au tarif Demi-journée, sur inscription, pour un coût supplémentaire de : 4,00€

TARIFS D'ACCÈS AU PÉRISCOLAIRE

• Périscolaire matin et soir 25€ / trimestre

2017/2018

Pour 2017, le montant de la participation des familles s'élève à 139 744,30 €, pour un coût total du service de 429 071,94€.

A ces ressources s'ajoutent les prestations de services attribuées par la MSA et la CAF, principal partenaire de la collectivité sur cette compétence (avec près de 156 140€). Le reste étant assumé par le budget général.

Cout 2017 du service ALSH :	453 891,76*
Participation des familles :	139 744,30
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	156 136,68
Autres participations :	8 539,02
Cout à la charge de la collectivité :	**149 471,76**

** dont réaffectation de 24 819,82€ imputé par erreur au périscolaire.*

L'augmentation des recettes familles et de la prestation CAF est dûe au reclassement des mercredis en accueils de loisirs, suite à la fin des TAP, et à la fréquentation sur le site de TROUILLAS ouvert les mercredis à compter de la rentrée de septembre pour répondre aux besoins de garde des familles.

A noter que la facturation du dernier cycle 2017 par la Ligue de l'enseignement, n'a pu être comptabilisée sur l'exercice, donc sans forte incidence comptable sur l'exercice 2017.

Accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire recouvre à la fois la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires liés à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et l'accueil du matin et du soir des écoles primaires de Thuir qui préexistaient à la prise de compétence par la communauté de communes.

La réforme des rythmes scolaires

Pour l'année 2017, le service enfance a assuré la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire des Aspres durant 6 mois : de janvier à juin 2017.

Organisation

- 6 directeurs + 1 une sous directrice
- 26 agents contrat « Ligue »
- 19 agents communaux (ATSEM ou CAE)
- 4 intervenants association

13 communes et 18 écoles.
Année scolaire 2014-2015, enfants scolarisés : **1813** → **1535** inscrits au TAP soit 84%.
Année scolaire 2015-2016, enfants scolarisés : **1837** → **1372** inscrits au TAP soit 74%.
Année scolaire 2016-2017, enfants scolarisés : **1904** → **1355** inscrits au TAP soit 71%.

A noter l'organisation d'un « ramassage » sur l'ensemble du territoire les mercredis après la classe, qui mobilise un effectif important. (Carapate pour la ville de Thuir et les 4 écoles + 3 lignes de bus pour couvrir l'ensemble des villages).

Les TAP déployés sur les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ont été gratuits pour les familles.

Les animateurs en contrat CDI ou CDD auprès de la Ligue de l'enseignement bénéficient de formations dont certaines qualifiantes.

- Formation continue des directeurs organisées par la Ligue de l'Enseignement et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports
- Formation départementale des animateurs 66 : ces formations sont organisées par un collectif d'associations d'éducation populaire à l'initiative de la DDCS, avec le concours financier de la CAF.

Les TAP n'ont pas été reconduits lors de la rentrée scolaire 2017/2018. La communauté de communes des Aspres, avec le soutien de la Ligue de l'Enseignement, a proposé à l'ensemble des animateurs impactés par cette réduction de temps de travail (suppression de contrat pour certains), des solutions de réaffectation qui leur ont permis de maintenir leur temps initial d'activité. Certains ont même vu leur temps de travail augmenter.

Pour répondre au besoin de garde dû au changement du rythme scolaire et dans un souci de proximité, les élus de la communauté de communes des Aspres ont décidé d'ouvrir un nouveau site d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Trouillas les mercredis, à compter du 6 septembre 2017.

Le temps périscolaire du matin et du soir sur pour les écoles élémentaires de Thuir.

Ce service préexistant sur les écoles élémentaires de Thuir a fait l'objet d'un transfert automatique lors de la prise de compétence des Temps d'Activités Périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaire.

		Inscrits	Fréquentation moyenne	Nombre d'animateurs
Ecole Jean Jaurès	Matin	141	38	3
	Soir		44	3
Ecole Jules Ferry	Matin	199	74	4
	Soir		70	5

+ 1 Directeur

Amplitude horaire :

- Matin 1h25
- Soir 1h75

Coût du service PERISCOLAIRE en 2017 :	462 392,42*
Participation des Familles (périscolaire Matin/Soir) :	15 562,50
Participation de l'Etat :	95 776,68
Participation de la CAF :	100 512,83
Autres participations :	197,10
Cout à la charge de la collectivité :	**250 343,31**

** dont déduction de 24 819,82€ imputé par erreur au périscolaire et réaffecté aux accueils de loisirs.*

Le coût à charge de la collectivité a augmenté par rapport à 2016. Il s'explique par le fait que la participation de l'état et de la CAF, n'a été effective que de Janvier à Juin. Alors que les facturations de la LIGUE ont été comptabilisées sur 2017, dernier trimestre 2016 inclus.

Service Jeunesse

Le service jeunesse de la communauté des communes des Aspres s'articule autour de deux types d'activités distinctes et complémentaires :

- **Les activités d'Information Jeunesse**
- **L'accueil de loisirs adolescent**

Bilan d'activités Information Jeunesse

Le bilan d'activités liées à l'information jeunesse repose sur **8** actions distinctes mises en œuvre en 2017

- Accueil information jeunesse réalisé sur la maison des jeunes

	12-15 ans	**16-25 ans**	**+ de 25 ans**
Information générale	8	112	158
Orientation et métiers	35	65	10
Formation	0	11	3
Mobilité internationale	2	9	4
Aide aux projets	49	25	0
Accompagnement à la recherche d'emploi	4	183	122
Vie pratique, démarches	0	244	217
Sports et loisirs	9	2	9
Santé	2	4	0
Logement	0	16	3
Total demandes	**109**	**671**	**526**

- Les permanences information jeunesse au collège de Thuir

Objectifs :

- Favoriser l'accès à l'information jeunesse aux élèves du collège (filières scolaires, métiers, santé, sports et loisirs, conseil et accompagnement à la recherche de stage) ;
- Favoriser une recherche d'information autonome et méthodique des élèves ;
- Faire connaître et informer les élèves sur les sources d'informations publication et web à leur disposition ainsi que les activités locales notamment celles proposées par le Service jeunesse intercommunal des Aspres.

Fonctionnement 2017 :

Tous les Lundis et Vendredis en période scolaire de 13h à 14h (période de janvier à décembre 2017) en salle d'études proche de la vie scolaire et donnant sur la cour.

Nombre de permanences réalisées : **52** permanences sur l'année 2017
Nombre de demandes d'élèves traitées : **952** demandes traitées sur l'année 2017

- Actions de prévention réalisées en partenariat avec le collège de Thuir

Dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention, le PIJ s'est engagé à mener en collaboration avec la vie scolaire du collège de Thuir, une action de prévention sur la violence scolaire et une action de prévention sur les conduites addictives drogues et alcool.
Un financement de 1 000 € de la mission interministérielle de lutte contre les addictions a été obtenu pour soutenir les projets.

- Actions de lutte contre les discriminations

De septembre 2017 à décembre 2017, un groupe de 6 jeunes a été accompagné par le PIJ, pour participer à la préparation d'une émission web radio sur le thème des discriminations.
Une journée de formation a été organisée à Perpignan avec les foyers ruraux 66 et le Bureau Information Jeunesse : certains ont été formés pour réaliser un micro trottoir dans le centre-ville de Perpignan, d'autres à l'animation web radio. Ils ont également rencontré le sociologue et professeur universitaire, Dominique Sistach, pour l'interroger et obtenir sa vision sociologique et historique du thème. Enfin, les jeunes ont préparé le montage de l'émission radio, qui s'est réalisée en direct sur Thuir le samedi 9 décembre à la maison des jeunes.

- Accompagnement « jeunes décrocheurs »

Le PIJ a obtenu un financement de 3 500 du dispositif MILDECA, pour soutenir entre 6 et 8 jeunes âgés de 16 à 18 ans, ciblés sur le territoire pour des problèmes de comportements sociaux et sorties du système scolaire. L'objectif étant de remobiliser ces jeunes sur un parcours d'insertion sociale, en développant un accompagnement sur l'estime de soi et les centres d'intérêts professionnels. En finalité de leurs implications, les jeunes pourront être soutenus financièrement sur des projets de formation comme le code de la route et les gestes de premiers secours.

L'action n'a pu se mettre en place sur l'année 2017, elle a démarré en janvier 2018 avec 4 jeunes.

- Action « buzzons contre le sexisme »

Un groupe de 6 jeunes a été accompagné par le PIJ sur la réalisation d'un montage vidéo pour participer au concours « buzzons contre le sexisme », organisé par le Département. Pendant plusieurs mercredis après-midi, deux animateurs du PIJ ont accompagné les jeunes dans la création d'une histoire, qui a été ensuite filmée et montée en vidéo.

- Stage d'aide au permis de conduire

Le stage organisé les 11 et 12 avril 2017 à Thuir a réuni au total **20 stagiaires** (dont 4 hors territoire)**.**

Dans le même temps, le PIJ a accompagné les jeunes du territoire à l'accès aux stages organisés par les autres structures du département, ce qui a permis à **13 jeunes supplémentaires de participer à ces stages et ainsi de bénéficier selon leur commune de résidence de l'aide du département et/ou de l'aide de la Communauté des communes des Aspres.**

Nombre de jeunes ayant participé à un stage par commune de résidence :

Commune de résidence du jeune	Stage de Thuir	stage organisé par un PIJ/BIJ du Département	Total jeunes par commune
Thuir	7	13	**20**
Trouillas	3	5	**8**
St Jean Lasseille	0	2	**2**
Tresserre	1	2	**3**
Banyuls dels Aspres	2	3	**5**
Tordères	0	1	**1**
Camélas	1	1	**2**
Passa	1	1	**2**
Fourques	1	1	**2**
Total	**16**	**29**	**45**

- Accompagnement projets jeunes

Un accompagnement a été mis en place auprès d'un groupe de 5 Jeunes (2 de Fourques, 1 de Thuir, 1 de Ponteilla) qui ont souhaité acquérir le statut de Junior Association. Dans ce cadre, l'animateur Information Jeunesse du Service a mis en place un accompagnement afin de réaliser cette labellisation et accompagner ce groupe de jeunes dans leurs démarches. L'objet de cette association est la création d'un film moyen ou long métrage ainsi que la création d'événements ciné-débats une fois leur fonctionnement bien établi.

Un financement de 2500€ a été obtenu pour le projet jeune de réalisation d'un Séjour à Paris pour finaliser et récompenser l'investissement de ces deux groupes.

Bilan d'activités Accueil de Loisirs Adolescents

Le Bilan quantitatif 2017

- Nombre de jeunes inscrits aux accueils de loisirs :
  - Secteur de Thuir : 180 inscrits
  - Secteur de Fourques : 99 inscrits
  - Secteur de Brouilla : 42 inscrits
  - Secteur extérieur à la communauté de communes des Aspres : 16 inscrits

Total inscrits : 337 inscrits

Communes	Garçons	Filles	Total
Banyuls dels Aspres	4	6	10
Brouilla	11	3	14
Caixas	1	0	1
Camélas	2	0	2
Fourques	31	12	43
Montauriol	4	3	7
Passa	14	3	17
Terrats	5	7	12
Thuir	91	47	138
Tresserre	6	9	15
Trouillas	24	4	28
Saint Jean Lasseille	10	8	18
Villemolaque	9	7	16
Secteur intercommunal des Aspres	212	109	321
Secteur hors communauté	10	6	16

- Les fréquentations en activités loisirs vacances

Périodes	Secteur de Thuir			Secteur de Fourques			Secteur de Brouilla		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Février	198	26	224	43	27	70	29	3	**326**
Printemps	147	47	194	46	55	101	10	7	**312**
Eté	527	122	649	211	113	324	84	60	**1117**
Toussaint	176	54	230	65	17	82	14	20	**346**
Noël	36	13	49	8	10	18	0	14	**81**
TOTAL	1084	262	1346	373	222	595	137	104	**2182**

- Les fréquentations en accueil espace jeunes

Structures	Nombre de passages en périscolaire	Nombre de passages le mercredi	Nombre de passages le samedi	Nombre de passages vacances
PIJ Thuir	1027	564	405	644
Pt jeunes de Fourques	0	388	299	323
Pt jeunes de Brouilla du 1/01 au 30/06	0	0	0	15

Constats :

- Baisse de fréquentation sur le périscolaire au niveau de Thuir.
- Forte augmentation sur la fréquentation du mercredi sur Thuir.
- Baisse de fréquentation les mercredis et le samedi sur Fourques
- Légère baisse de fréquentation sur les samedis sur Thuir
- Légère baisse de fréquentation sur les vacances sur Thuir et Fourques.
- La fréquentation très faible sur Brouilla a induit la mise en sommeil de l'espace jeunes de Brouilla.

En conclusion, la fréquentation des espaces jeunes marque un besoin de renouvellement des publics, notamment sur la catégorie des 14 – 17 ans qui fréquente majoritairement cet accueil.
La hausse de fréquentation des mercredis sur Thuir est liée à la mise en place d'activités régulières en fonction des centres d'intérêts des jeunes.

Le Bilan des activités ACCUEIL DE LOISIRS

Un bilan d'activités exhaustif est établi tous les ans par le PIJ. Il s'agit ici d'une synthèse des activités mises en place en matière d'accueil de loisirs.

- Récapitulatif des activités :
  - 12 sorties en grand groupe 12-14 ans
  - 19 grands jeux 12-14 ans
  - 14 activités sportives
  - 12 activités culturelles
  - 3 activités multimédia
  - 27 animations culinaires
  - 12 journées thématiques
  - 7 journées patrimoine
  - 5 Séjours et camps
  - 6 Bourses d'activités 14-17 ans
  - 6 soirées 14-17 ans
  - 6 actions citoyennes
  - Les activités du mercredi et du samedi en période scolaire sur les 3 sites
  - L'atelier Hip Hop

Les subventions obtenues par le service

Organismes	Actions	Montant (€)
Dispositif Ville-Vie-Vacances	Aide aux projets 14 – 17 ans	3500
Conseil Départemental	Aide au permis de conduire	2 893 €
	Santé - alimentation	
	Atelier hip-hop	
	Projet d'éducation aux activités artistiques	
Etat (dispositif MILDECA)	Lutte contre les addictions	1 000
	Soutien jeunes décrocheurs	1 800
CAF	Aide Projet jeunes Paris	2 500

Coût 2017 du service :	211 844,11
Participation des familles :	25 127,30
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	54 510,63
Autres participations :	11 502,75
Coût à la charge de la collectivité :	**120 703,43**

Restauration scolaire

L'organisation de la restauration scolaire diffère selon le découpage géographique de l'intercommunalité :

Les enfants des écoles de Thuir sont accueillis au restaurant scolaire de Thuir intégralement dirigé par la Communauté de Communes des Aspres. Ceux des autres communes sont accueillis dans les restaurants scolaires dont l'organisation relève d'une mise à disposition des agents communaux, à la communauté. Enfin, les enfants scolarisés sur Tordères sont servis au sein du CAT et ceux de Llauro bénéficient d'un service de restauration scolaire sur place, proposé par le délégataire du Bistrot de Pays.

Quelques chiffres :

- Près de **176 638 repas ont été** servis en 2017, soit +8,83%.
- Près de **1,40 million** d'euros affecté au fonctionnement de cette compétence en 2017 (achat repas, fonctionnement, personnel, remboursement du service aux communes…)
  - ↳ Dont Cotisation 2017 à l'UDSIS : **16 701,65€**
  - ↳ Dont Fourniture des repas par UDSIS + Bistrot de LLAURO + Sésame Autisme : **646 528,50 €**
  - ↳ Frais remboursés aux communes : **461 922,78 €** (dont transport)

A noter qu'un montant de 32 934,36€ au titre de la mise à disposition de personnel de 2017 sera mandaté en 2018, la fin d'exercice ne permettant pas de régler le montant sur l'exercice.

Il est rappelé le remboursement forfaitaire aux communes, accompagnant le transfert de la compétence la Communauté, pour compenser les coûts de fonctionnement liés au service, a été maintenu pour 2017. A ce coût s'ajoute celui du remboursement des frais de transport et de personnel pour le Syndicat AspreSivo.

A ces montants, il convient d'ajouter les investissements réalisés pour le service, avec la nouvelle dotation en matériel chaud/froid de l'école de PASSA (8 508,00€) et du renouvellement de matériel sur Thuir (2 367,00€).

Tarifs 2017-2018 :

- 510,00 € pour l'année, soit un forfait mensuel de 51,00 € de Septembre à Juin
- 4,32 € le ticket pour un repas.

Nombre de Repas :

RESTAURANT SCOLAIRE DE THUIR	QTE REPAS 2017
THUIR – CASTELNOU – CAMELAS – STE COLOMBE - TERRATS	60 534
SESAME AUTISME / BISTROT LLAURO	**QTE REPAS 2017**
LLAURO	4 719
TORDERES	1 977
RESTAURANTS SCOLAIRES AUTRES SITES	**QTE REPAS 2017**
BANYULS DELS ASPRES	10 125
BROUILLA	13 009
FOURQUES	12 060
PASSA	8 227
ST JEAN LASSEILLE	18 860
TERRATS	5 270
TRESSERRE	10 514
TROUILLAS	19 541
VILLEMOLAQUE	11 434
OMS	368
TOTAL	**176 638**

Cout 2017 du service :	1 399 810,83 €
Participation des familles :	**616 957,29 €**
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA) :	néant
Autres participations :	**22 617,61 €**
Cout à la charge de la collectivité :	**760 235,93 €**

A noter qu'un travail de terrain est effectué par les élus et les services administratifs de la restauration scolaire afin d'accompagner les familles en difficulté, et de procéder l'épurement des impayés. Et le trésorier est également mis à contribution dans ses procédures de recouvrement.

Les actions parentalité

Des actions en direction des familles sont menées en transversalité par les services petite enfance, enfance, jeunesse depuis 3 années.

L'objectif qui est poursuivi est d'utiliser les ressources existantes pour continuer à développer un programme d'actions en direction des familles des Aspres qui soit adapté aux moyens disponibles.

Pour permettre d'ajuster les propositions de rencontres thématiques, les parents sont sollicités par le biais de questionnaires.

2 axes ont été développés en 2017 :

- La semaine des parents ;
- Les ateliers parents enfants le mercredi matin au RAM.

ACCOMPAGNER
SOUTENIR
PARTICIPER
RENCONTRER
ECHANGER
SUIVRE

LA SEMAINE DES PARENTS DU 10 AU 16 JUIN 2017

Des animations collectives ont été proposées aux enfants accompagnés de leurs parents :

- Le samedi 10/06 de 9h à 12h30 à Thuir : Ateliers Montessori, mur d'escalade et jeux animés par les ambassadeurs du Tri.
  Environ **100** personnes présentes sur la matinée.

- Le jeudi 15/06 de 9h à 11h30 à Thuir (accueil de loisirs maternel) : Ateliers d'éveil musical.
  40 adultes et **58** enfants présents sur la matinée.

- Des apéros débats à 19h sur les communes de Thuir, Brouilla, Trouillas et Llauro. Les thématiques choisies par les familles à la suite de l'édition 2016 étaient les suivantes : la mort expliquée aux enfants ; le harcèlement en milieu scolaire ; comprendre les adolescents ; être parents est ce que ça s'apprend ?
  51 participants aux soirées.

Les différentes soirées ont permis aux familles d'échanger sur les problématiques qu'ils rencontrent et leur ont permis d'avoir des éléments de réponse face à leurs interrogations.

LES ATELIERS PARENTS ENFANTS DU MERCREDI AU RAM

L'ouverture des ateliers les mercredis de juillet et d'août 2017 ont permis à 39 parents et 57 enfants de participer à des animations collectives : peinture, kamishibai, comptines…

À la suite de la demande des familles nous avons continué à proposer ces rencontres hebdomadaires, ainsi de septembre à décembre **86** parents et **125** enfants ont partagé ces moments privilégiés.

2 nouvelles familles par mois en moyenne fréquentent ce lieu d'accueil.

Sur les 86 parents qui ont participé la majorité résident dans les Aspres (Thuir, Banyuls des Aspres, Trouillas, Fourques). Le plus grand nombre sont des mères, nous accueillons également des couples, des pères et des grands parents.

Fonctionnement : accueil libre de 8h30 à 12h, les parents inscrivent sur un tableau leur prénom, celui de leur enfant et leur commune d'origine. Ils restent le temps qu'ils souhaitent en fonction de leurs impératifs.

Les locaux sont adaptés aux tout petits avec du mobilier et des jeux spécifiques.

Nos objectifs sont les suivants :

- Proposer un lieu de partage, de rencontre et d'accompagnement des familles : autour d'activités que nous proposons des discussions émergent sur les difficultés qu'ils rencontrent, ou des astuces qu'ils ont mis en place face à certaines problématiques.
- Participer à la prévention de l'isolement de certaines familles : parents qui ne travaillent pas et ou qui n'ont pas ou peu de relations, ou de familles à proximité. Des liens sont tissés et certaines familles ont pu par ailleurs se retrouver à l'occasion d'une sortie avec les enfants.

I.5.2 Pôle social

La Communauté a mis en œuvre deux dispositifs permettant le maintien à domicile des personnes âgées. Ces services rencontrent un franc succès auprès de la population concernée et de leur famille, sécurisée par les moyens à disposition de leurs aînés.

Portage de Repas

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1,25
Nombre de repas servis sur l'année	17 195
Moyenne de repas servis quotidiennement	47,11
Communes desservies	13
Nombre d'inscrits au 31.12.2017	57

Thuir	32
Brouilla	3
Banyuls dels Aspres	4
Trouillas	5
Camélas	3
Fourques	3
Terrats	2
Llauro	1
Saint Jean Lasseille	1
Tresserre	1
Passa	2

Il est rappelé que les communes assurent l'inscription au service auprès de ses administrés. Après transmission à la Communauté, la commande est faite auprès du GIP COOPELOG de Thuir dont la Communauté est membre, et la livraison est assurée par les services de la communauté.

Le GIP chargé de la confection des repas prend en compte les besoins nutritionnels des personnes âgées bénéficiaires, et les régimes alimentaires médicaux qui leur sont prescrits.

Téléalarme

Ce service est assuré par la Communauté de Communes depuis 2006, sur l'ensemble de son périmètre.

Indicateurs			
Nombre d'agents mobilisés par la cellule			0,20
Nombre d'adhérents			**224**
Banyuls dels Aspres	13	Oms	1
Brouilla	9	Passa	7
Camélas	5	StJLasseille	12
Castelnou	3	Terrats	4
Fourques	17	Thuir	74
Llauro	5	Trouillas	17
Montauriol	3	Villemolaque	3
Par convention Llupia	21	Par convention : Ponteilla	30

Les inscriptions au service de téléalarme sont assurées par les mairies, puis transmises à la Communauté. Depuis le 1er Juillet 2017, la Communauté a conventionné avec la société CUSTOS, prestataire direct, et non plus avec l'Instance Gérontologique de Céret. Ce changement apporte une économie conséquente sur le service, les coûts étant proratisés aux périodes d'installation des équipements, et non plus annuels.

Le cout : 168€/an, dont la moitié est prise en charge par la communauté de communes, pour les résidents de son périmètre, est inchangé depuis la mise en place du service.

Bilan financier du pôle social à destination des personnes âgées :

Coût 2017 du service : 222 106,98 €
Recettes 2017 du service : 137 156,50 €
La baisse d'inscription au portage de repas et l'augmentation des couts de prestataires (fourniture repas, carburant, et location de véhicule), impactent encore cette année la part supportée par le budget. Le succès du service téléalarme ne suffit pas à compenser le cout global.

1.5.3 Pôle déchets

La Collecte des Ordures Ménagères

La Communauté de Communes des Aspres assure la compétence COLLECTE depuis 2003.

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par le service	20
Coût du personnel	771 354,29
Coût du traitement	848 872,20
Coût entretien véhicule, assurances, matériel	102 039,97
Coût Carburants	64 830,85
Coût annexes : amortissement, charges de la dette, divers	33 723,77
Revsmt TEOM CC Rouss.conf + Vallespir	7 122,60
Acquisitions bacs et pièces détachées + colonnes	50 193,46
Acquisition bureautique, équipement atelier	12 736,71
Capital de la dette	52 500,93

La Compétence Collecte regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Collecte des Emballages ménagers recyclables (EMR)
- Collecte des encombrants
- Implantation des colonnes à verre
- Entretien des containers enterrés et des points de regroupement du territoire
- Maintenance des bacs : dotation, réparation (couvercles, roues, cuves).

La mise en œuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par :

- La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages.
- La Redevance Spéciale dont s'acquittent les gros producteurs professionnels.

Pour rappel le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables est assuré par le SYDETOM66.

Recettes :	redevance spéciale	**143 286,76€**
	TEOM CC Aspres :	**2 671 983,00€**

Le reste étant majoritairement les remboursements de personnel (maladie, accident ou aides de l'Etat) pour **40 046,27 €.**

La collectivité continue son processus d'investissement en 2017 et donc de renouvellement de son parc de bennes à ordures ménagères pour près de 166 000€TTC à mandater sur 2018.

Deux autres véhicules seront à acquérir en 2018 et 2019.

- **Le service de la collecte des ordures ménagères sur le territoire :**

Population des Aspres en 2017 : 20 605 habitants
Ratio par habitant, tous territoires confondus EMR : 61kg/hb/an
Ratio par habitant, tous territoires confondus OMR : 254 kg/hb/an

Tonnage OM et EMR :

OM	5295.60 tonnes
CS	1271.36 tonnes

70 000kms ont été parcourus pour pouvoir collecter ces tonnages, sur l'ensemble du territoire.

- **Le service de collecte des encombrants sur le territoire :**

Tableau récapitulatif des demandes d'enlèvement des encombrants par commune :

Communes	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec	TOTAL
BDA	5	5	12	4	10	17	13	7	8	6	7	5	99
Brouilla	13	16	16	13	9	18	13	20	17	7	12	13	167
Caixas	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	3
Calmeilles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Camélas	0	1	2	0	0	0	0	1	1	1	1	0	7
Castelnou	1	0	0	1	0	2	1	1	0	0	1	0	7
Fourques	6	9	8	6	6	7	5	4	3	3	8	2	67
Llauro	0	1	3	5	2	2	6	2	2	0	2	3	28
Montauriol	0	1	2	0	2	0	0	2	0	0	1	0	8
Oms	1	3	3	2	8	3	0	2	3	0	5	2	32
Passa	1	1	1	3	1	5	3	0	4	1	2	1	23
StJean Lasseille	0	0	13	6	15	14	7	18	9	8	9	9	108
Ste Colombe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrats	0	3	2	5	2	2	1	6	2	3	3	4	33
Thuir (Hors centre et HLM	18	25	28	16	21	33	18	25	13	15	21	6	239
Tordères	1	1	1	0	0	0	2	1	8	0	2	1	17
Tresserre	3	9	11	5	11	12	7	6	5	3	9	4	85
Trouillas	8	13	10	4	8	14	8	10	8	7	8	8	106
Villemolaque	12	2	0	1	7	8	8	5	5	4	4	0	56
TOTAL													**1085**

Ce service a permis de collecter plus de 96,13 tonnes de déchets

Nouveau en 2017 :

La communauté de communes des Aspres, soucieuse de l'amélioration des conditions de travail des agents, s'est engagée dans une démarche de modernisation de son mode de collecte des encombrants en rajoutant un hayon hydraulique au système actuel pour un montant de 8 820.00€ TTC à mandater sur 2018.

Pour ce faire, un ergonome a assisté la collectivité dans le choix du système.

- **Les colonnes à verre :**

Chaque année le SYDETOM envoie à la Communauté de Communes des Aspres un bilan de captage du verre par colonne et par commune (Signature du pacte verre le 10/11/2015 avec le SYDETOM).

Ce bilan permet d'optimiser les emplacements par commune en créant, en supprimant des points de collecte, en augmentant la capacité des colonnes à verre si nécessaire.

La Communauté de Communes a à sa charge l'achat de ces colonnes, qui sont ensuite mises en place par le prestataire du Sydetom, lequel valide les emplacements en fonction de la typographie du lieu (lignes aériennes, surfaces planes, …) en concertation avec les communes.

Communes	Date intervention	Emplacement	Bilan/remarques
Thuir	17-janv.-17	HLM lotissement le Vidres	Nouvelle implantation
Thuir	17-janv.-17	HLM résidence le salaou	Nouvelle implantation
Thuir	17-janv.-17	Rondpoint piscine	Remplacement d'une colonne HS
Brouilla	13-avr.-17	Lotissement Terre des Aspres	Nouveau point de collecte
Trouillas	13-avr.-17	Lotissement la Colline	Nouveau point de collecte
Saint Jean Lasseille	13-avr.-17	Écoles - atelier communal	Colonne 2m3 Point venant doubler la colonne déjà présente
Villemolaque	26-avr.-17	HLM - chemin des Hortes	Remplacement d'une colonne HS
Fourques	26-avr.-17	Rue du Docteur Massina - près des ateliers communaux	Remplacement d'une colonne HS
Fourques	10-mai-17	Avenue du Canigou	Remplacement d'une colonne HS

En 2017 nous constatons une baisse de 4 % de la production Kg/hab de verres, par rapport à 2016.

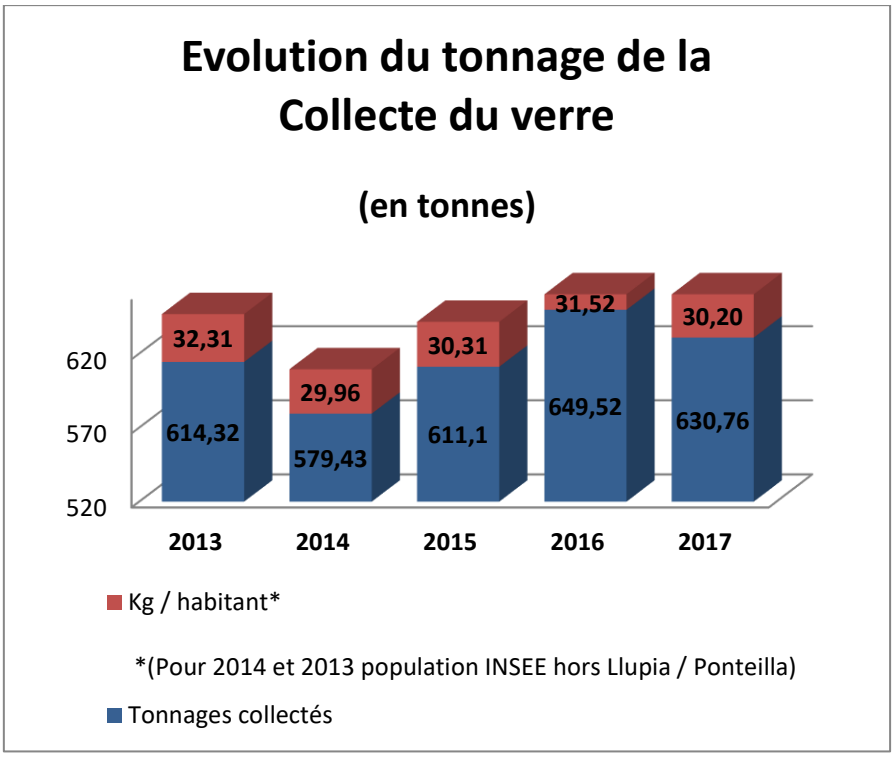

Tonnages Verre par commune et évolution du ratio Kg/hab. entre 2016-2017

	Tonnages collectés	Pop Insee 2017	Kg/hab	Evolution Kg/hab 2016-2017 (en %)
Banyuls-dels-Aspres	43,75	1270	34,45	4,6
Brouilla	42,28	1319	32,05	-2,7
Caixas	7,5	147	51,02	-15,3
Calmeilles	2,97	62	47,90	-35,7
Camelas	19,24	457	42,10	-8,7
Castelnou	18,13	338	53,64	-17,5
Fourques	30,87	1262	24,46	-9,8
Llauro	12,41	316	39,27	-11,2
Montauriol	9,86	232	42,50	-5,9
Oms	11,27	333	33,84	-15,1
Passa	22,61	709	31,89	4,2
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	10,95	152	72,04	-4,2
Saint-Jean-Lasseille	40,93	1535	26,66	-16,0
Terrats	24,74	660	37,48	20,6
Thuir	185,93	7531	24,69	-3,1
Tordères	6,07	164	37,01	16,5
Tresserre	28,66	1066	26,89	-8,8
Trouillas	76,83	2010	38,22	-3,8
Villemolaque	35,76	1323	27,03	5,6
TOTAL	**630,760**	**20 886**	**30,20**	-4,2

- **Maintenance /Nouvelle dotation des bacs : le tableau récapitulatif des interventions par mois :**

Type intervention	2017	2016	2015
Axe de Couvercle	1	1	1
Axe de roue		1	10
Brûlé	1		6
Collerette	12	11	
Couvercle	19	7	10
Cuve cassée	68	87	92
Echange	927	1332	662
Mise en place / Ajout	568	753	470
Retrait	1	5	14
Roue à nez			1
Tombé benne		2	
Volé / disparu	38	33	20
TOTAL	**1635**	**2232**	**1286**

- **Améliorer le geste de tri pour maitriser les coûts du service.**

Depuis fin 2015, la nouvelle organisation a entrainé de profonds changements pour la population et pour le service.

La principale conséquence a été, pour les riverains, la réduction des fréquences de collecte dans toutes les zones pavillonnaires (collecte en porte à porte).

Grâce à une communication répétée de la collectivité à la population, cette modification s'est mise en place sans trop de difficultés, avec une bonne appropriation des contraintes par la population. Le service a accompagné ce changement par la dotation de bacs plus grands pour les foyers le demandant.

Il reste désormais à fiabiliser et renforcer l'ensemble des gestes écocitoyens, en améliorant encore toutes les habitudes de tri :

Ainsi les principes suivants sont à renforcer :

- Améliorer le geste d'éco-achat
- Utiliser l'ensemble des filières de tri (à domicile, en point d'apport volontaire et en déchèterie)

De nouveaux axes de communication vont être déployés :

- Nouveau guide du geste de tri
- Sacs de collecte du verre

- **Les composteurs partagés : une dynamique prônée sur les Aspres**

En 2017 de nouveaux éco sites de compostage partagé ont vu le jour à Llauro et Trouillas. La commune de Montauriol sera équipée quant à elle dès janvier 2018 sur son hameau « les Hostalets ».
Ce type d'initiative permet ainsi aux habitants ne possédant pas de jardin, de pratiquer facilement le compostage et ainsi contribuer à une nette réduction des quantités d'Ordures Ménagères (près de 40 Kg par personne et par an) tout en favorisant la création de liens sociaux et environnementaux autour de ces sites.

Les enjeux économiques du compostage :

La pratique du compostage partagé ou individuel permet la réalisation d'économies de traitement. En effet chaque kilo de déchets organiques composté représente une économie financière sur la collecte et sur le traitement.

A ce jour 1500 foyers compostent sur notre territoire.

Sachant qu'il y a en moyenne 2.36 personnes par foyers dans les Pyrénées Orientales et que chaque habitant produit en moyenne 40 kg de déchets organiques par an, cela représente :

- 1 500 x 2,36 x 40 = 141 tonnes
- 141 tonnes x 138 € (coût de la tonne incinérée) = **19 458 € d'économie par an**

En 2017, **117** composteurs individuels ont été délivrés sur le territoire des Aspres.

Le Sydetom, a fixé de nouveaux prix pour les composteurs : 20€ .

La CCA a décidé de maintenir un prix de revient à 5€ pour les administrés de son territoire, et prend donc à sa charge les 15€ restants.

- **Une Communication renforcée via les Ambassadeurs du Tri/ Prévention.**

1558 foyers ont été sollicités en porte à porte par nos ambassadeurs du tri durant l'année 2017.

Durant le 2nd semestre 2017, les ambassadeurs du tri ont élaboré et mené de nombreuses animations et opérations de communication à destination de différents publics.

Les Olympiades du tri

Les Olympiades du tri se sont déroulées le samedi 16 septembre 2017 sur la commune de Thuir.

Une trentaine de familles ont ainsi pu être sensibilisées à la gestion des déchets lors de cette après-midi ludique, en collaboration avec le Sydetom66, l'entreprise « la chouette buissonnière » et l'association Thuir Solidarité.

La semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)

En novembre 2017, une vingtaine d'enfants ont été sensibilisés lors de cette après-midi ludique. Animation réalisée en collaboration avec le centre de loisirs

Distribution gratuite de compost

Le samedi 14 octobre 2017, une nouvelle distribution gratuite de compost et de broyat vert criblé (BVC) a été réalisée sur le terrain annexe à la déchèterie de Trouillas. Les ambassadeurs du tri de la Communauté de Communes des Aspres ont pu accueillir les administrés intéressés tout en assurant une communication sur site.

Les Déchetteries

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par le service	8
Coût du personnel	224 354,87
Coût des enlèvements et traitement	225 839,19
Coût divers bâtiments, fournitures, amortissements	25 176,83

La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :

- THUIR
- TROUILLAS

Les déchetteries sont un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés, et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent/doivent pas être collectés avec les ordures ménagères ou recyclables en raison de leurs poids, leur volume ou leur nature.

Objectifs

- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières
- Réduction des dépôts sauvages
- Un service public de proximité et gratuit
- Une contribution à la protection de l'environnement

Recettes :

- Soutien écosystèmes (collecte DEEE) : 27 421,73€
- Revalorisation des déchets : 23 621,70 € (fer + carton)
- Vente composteurs : 915,00 €
- Accès des professionnels aux déchetteries intercommunales : 14 496,90€

Le reste étant majoritairement les remboursements de personnel (maladie, accident), pour 4 060,14€.

Depuis le réaménagement et la rénovation de ses déchèteries en 2015, les équipements permettent d'accueillir dans de bonnes conditions de sécurité et d'accessibilité les différentes filières de tri.

La mise en service des systèmes d'accès par carte + passage sur pont bascule permet d'avoir une meilleure traçabilité des apports, en nombre d'accès, quantité apportée et provenance.

Elle permettra à terme de mieux cibler les publics et les secteurs peu utilisateurs et de déployer des politiques de communication/incitation propres à les attirer vers le geste de tri.

Par ailleurs, la mise en place de la vidéosurveillance et de bennes à capot sur la filière « métal » a permis de supprimer bon nombre de gestes de pillage et dégradation de nos installations.

Fréquentation des déchèteries par mois (en nombre d'entrées) :

Déchèteries	**THUIR**	**TROUILLAS**	**TOTAL**
Nombre entrées	28 244	26 489	54 733

En 2017, la fréquentation des déchèteries a ainsi connu une progression de +5% sur Thuir et +22% sur Trouillas.

Tonnage des apports par commune et par déchetterie en 2017

Communes	Apport à Trouillas (en Tonnes)	Apport à Thuir (en Tonnes)
BANYULS DELS ASPRES	223,45t	3,44t
BROUILLA	104,84t	1,02t
CAIXAS	9,06t	7,43t
CALMEILLES	6,69t	0,76t
CAMELAS	0,26t	108,44t
CASTELNOU	0,10t	95,90t
FOURQUES	363,29t	8,69t
LLAURO	67,23t	1,20t
MONTAURIOL	57,90t	12,03t
OMS	40,56t	0,53t
PASSA	250,31t	3,74t
SAINT JEAN LASSEILLE	209,80t	2,00t
STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	0,92t	48,39t
TERRATS	27,24t	122,74t
THUIR	93,24t	1656,63t
TORDERES	46,72t	0,58t
TRESSERRE	230,15t	3,09t
TROUILLAS	506,45t	36,47t
VILLEMOLAQUE	343,76t	1,34t

A noter l'important rayonnement de la déchetterie de Trouillas sur le territoire.

Les apports professionnels en déchetterie

	2016	2017	Evolution 2016/2017
Apports en Déchèterie Thuir	888	796	-10%
Apports en Déchèterie Trouillas	575	731	+27%
TOTAL Apports	**1463**	**1527**	**+4,4%**
% des apports professionnels sur l'ensemble des apports	3%	2,80%	
Sommes facturées	**15 629 €**	**14 496,90 €**	**-7,24%**

Autres éléments :

En 2017 la CC Aspres a adhéré à l'éco-organisme Eco DDS et ainsi changé de prestataire de collecte pour les DDS* de déchèteries. Les agents ont dû s'adapter à une nouvelle façon de trier ces déchets. Cet effort et stratégie ont payé.

En 2016 nous avons payé 31 949,44 € de traitement et transport au prestataire Triadis. En 2017 cette facturation adressée à Chimirec-Socodeli est tombée à 13 674,88 €.

Soit une économie de **18 274 €** en un an.

Il sera nécessaire de continuer cet important effort de tri car les économies sont réelles.

DDS* = déchets diffus spécifiques ou autrement dit déchets dangereux de type produits pâteux, phytosanitaires, aérosols, solvants…

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, un rapport complet reprenant les éléments de fonctionnement du service est établi par la collectivité est établi chaque année et présenté en Conseil Communautaire avant le 30 juin.

1.5.4 L'Eau & l'Assainissement

La Communauté de Communes des Aspres dispose depuis 2004 des compétences de Production et Distribution de l'Eau Potable et de Collecte et Traitement des Eaux Usées.

Dans ce cadre, elle assure la maitrise d'ouvrage pour le maintien en état optimal de fonctionnement de son patrimoine afin de garantir un niveau de services performant et le faire évoluer pour qu'il soit en capacité de satisfaire les besoins actuels et futurs.

C'est avec ce souci constant que la Communauté de Communes des Aspres a réalisé son Schéma Directeurs d'Alimentation en Eau Potable qui donne les grandes orientations, définissent et priorisent les actions et investissements à mettre en œuvre pour les 25 années à venir.

Pour l'assainissement, la collectivité va devoir procéder à une mise à jour de ses schémas directeurs, selon la réglementation en vigueur.

La Communauté de Commune des Aspres assure également l'organisation, avec les services de contrôle, du suivi réglementaire et de la partie exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement réalisée en délégation de service public (affermage).

Le 01 janvier 2017, les nouveaux contrats de Délégation de Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement sont entrés en vigueur. La société SAUR se voit confier l'exploitation des deux services pour une durée de 6 ans. Les nouveaux contrats sont axés sur une amélioration des objectifs d'entretien du patrimoine et de suivi de la qualité du service. Première année des contrats de délégation des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement : mise en place d'un contrôle des contrats sous forme, notamment, de réunions trimestrielles et d'une plateforme d'échange de documents.

Prise en compte des nouvelles modalités de fonctionnement des budgets Eau et Assainissement, dont les encaissements/reversements de TVA par la collectivité.

Tous les ans, ce sont quelques 2 millions d'euros qui sont consacrés par la Communauté de Communes des Aspres pour **Préserver, Agrandir, Renouveler** son patrimoine des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Au début du second semestre, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S) pour chacun des services de l'Eau Potable et de l'Assainissement est établi par la collectivité (rapport obligatoire prévu par le CGCT) ; les R.P.Q.S décrivent et commentent l'organisation et la gestion des services publics. Ces rapports sont, chaque année, présentés en Conseil Communautaire avant le 30 septembre. Ils sont en parallèle saisis sur la base de données Nationale de l'Observatoire de l'Eau et de l'Assainissement à fins de contrôles et de statistiques ; ils viennent en complément des Rapports Annuels du Délégataire fournis avant fin mai.

Concernant l'assainissement des écarts, le service Assainissement Non Collectif a été confié au syndicat SPANC66 (www.spanc66.fr).

L'exploitation des Services de l'Eau et de l'Assainissement, déléguée par contrats de DSP à la société SAUR, est rémunérée par la **part « Exploitant » de la facture** d'eau et d'assainissement.

Le **prix du m^3 pour 2017 s'établissait à 4,3958 € TTC** sur la base d'une facture 120m^3 dont **2,2242 € TTC pour l'Eau Potable** et **2,1716 € TTC pour l'Assainissement**.

La répartition de la facture par bénéficiaire était :

Pour l'eau potable :

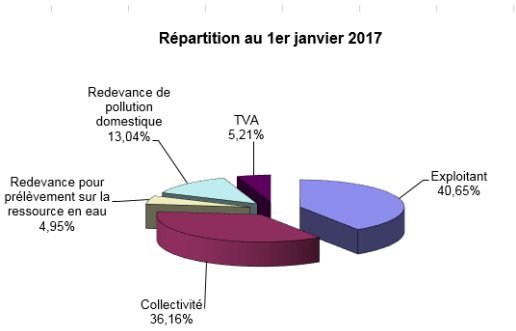

Pour l'Assainissement :

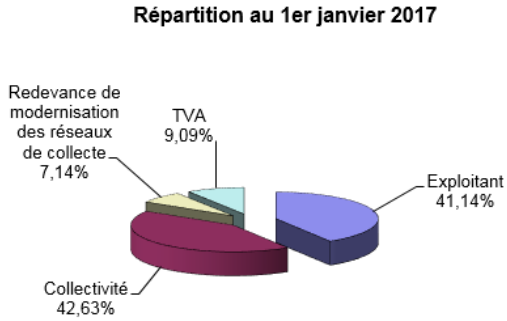

Eau potable

Après plusieurs années de sécheresse, on constate un abaissement significatif des nappes du pliocène et une forte sensibilité des nappes superficielles. Ainsi, la règlementation en matière de prélèvement va conduire les collectivités à devoir limiter leurs prélèvements à hauteur des volumes de 2010. Tout besoin complémentaire devra être trouvé dans l'amélioration des installations, et particulièrement dans la diminution des fuites que connaissent nos réseaux. C'est dans ce contexte de raréfaction de la ressource et de sa nécessaire maitrise que la Communauté de Communes des Aspres a engagé une réflexion pour une gestion rationnelle de la ressource en eau potable et une définition les moyens dont elle dispose pour optimiser son exploitation.

Cette réflexion finalisée par la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable à l'échelle du territoire communautaire définit les orientations d'aménagement permettant à la communauté des communes de subvenir aux besoins en eau potable à l'horizon 2040, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Les aménagements des infrastructures (production, transfert, stockage + maillage de sécurité) indispensables à la pérennisation du Service d'Eau Potable sont identifiés et priorisés dans un programme de travaux pluriannuel. De même, un plan d'action permettant la réduction des fuites du réseau de distribution est mis en œuvre au travers d'exigences contractuelles intégrées au contrat de DSP Eau Potable ainsi que dans l'identification des principaux secteurs devant faire l'objet de renouvellement de canalisations.

En 2016 et 2017, les premières études relatives aux travaux d'aménagement et de sécurisation des infrastructures ont été engagées pour notamment :

- la Création d'un maillage de sécurisation de la distribution d'eau potable entre Banyuls dels Aspres et Saint Jean Lasseille,
- le diagnostic et de réhabilitation de 7 forages sur les communes de Thuir, Terrats, Trouillas, Banyuls dels Aspres et Brouilla,
- le diagnostic et de réhabilitation de 6 réservoirs sur les communes de Thuir, Camélas, Caixas, Tordèdes, et Llauro,

Par ailleurs, certains travaux ont d'ores et déjà réalisés :

- le renouvellement du réseau d'eau potable très fragile de l'avenue de la mairie à Saint Jean Lasseille,

- la réalisation des travaux prescrits dans le cadre des arrêtés de DUP des forages de Thuir Lavoir et du F1bis de Fourques

Assainissement des eaux usées :

En matière d'environnement, la collaboration avec les communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme permet de prendre en compte les besoins futurs des installations de dépollution des eaux usées, intégrant le développement de l'urbanisation.

Les schémas directeurs d'assainissement, réalisés pour l'ensemble des communes, ont permis de prioriser les travaux de réhabilitation des canalisations et des ouvrages, dont, pour les plus importants, ceux de restructuration de la collecte des eaux usées au travers de la Prade de Thuir, à l'amont immédiat de la Station d'épuration intercommunale de Thuir. Ces travaux, débutés en 2014, par le renouvellement de 1200 mètres de canalisation de refoulement des eaux usées sous le chemin de La Prade, se sont poursuivis en 2015 par la mise en place d'un poste de refoulement d'une technologie innovante. En 2016, le renouvellement de la canalisation de collecte du domaine des rosiers (Thuir) à mis un point final à la réhabilitation/restructuration des réseaux du secteur.

Ces schémas directeurs doivent désormais être actualisés, notamment pour répondre aux exigences réglementaires.

Le chantier de reconstruction/agrandissement de la station d'épuration intercommunale de Thuir, assurant le traitement des communes de Thuir, Terrats, Sainte Colombe de la Commanderie et Llupia, débuté en novembre 2015 s'est poursuivi en 2016 et 2017.

Début 2017, les bassins de l'ancienne station, en service depuis 1972, seront détruits afin de pouvoir réaliser les ouvrages et bâtiments de traitement des sous-produits générés par l'épuration : boues, matières de curage et de vidange des fosses septiques, sables, graisses …

La fin de chantier est prévue pour avril 2018.

Autres travaux et études en cours :

- Recherche des rejets d'eaux usées non domestiques dans le réseau public d'assainissement aboutissant à la STEP intercommunale de Thuir – Objectif : réduire la pollution non autorisée pour dégager de la capacité épuratoire pour le développement des 4 communes raccordées (SOCOTEC).
- Assainissements de 8 hameaux isolés (Castelnou, Caixas, Montauriol, Thuir).

Travaux réalisés en 2017

- station d'épuration intercommunale de thuir

Les travaux de la Station d'épuration Intercommunale de Thuir, débutés le 6 novembre 2015, touchent à leur fin. Les deux files de traitement des eaux usées, d'une capacité de 12 500 Eh chacune, ont été mises en service et sont opérationnelles depuis le mois de mars 2017 et **la nouvelle station est totalement opérationnelle depuis le 27 février 2018.**

Tous les anciens ouvrages ont été détruits (sauf le bassin d'orage et le bassin d'anoxie transformé en bassin d'orage) ; restent à réaliser les voiries, les espaces verts et les peintures et finitions pour un achèvement **complet fin avril 2018**.

(Entreprises : SOURCES/ RAZEL BEC/ GONZALEZ – Maitrise d'œuvre : EGIS – Montant des travaux : 4 567 700 € HT)

- Place Saint Vincent et rue de l'Eglise – TERRATS

Dans le cadre de l'aménagement par La commune de TERRATS de la Place Saint Vincent faisant le tour de l'Eglise ainsi que de la rue du même nom, la Communauté de Communes des Aspres a entrepris de remplacer les réseaux d'eau potable et d'assainissement situés dans l'emprise du projet.

Les travaux de canalisations débutés le 19 juin 2017 et se sont achevés fin juillet 2017.

(Entreprise : SOGEA SUD – Maitrise d'œuvre : Pure Environnement – Coût : 200 000€)

- Avenue FAUVELLE – THUIR

En prévision de l'aménagement de l'avenue par la commune de Thuir, les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et d'alimentation eau potable de l'Avenue FAUVELLE à THUIR ont été réalisés entre début septembre 2017 et fin janvier 2018.

Pour l'Assainissement, le remplacement des canalisations a permis de solutionner quelques problèmes dus à la vétusté des réseaux.
Pour l'eau potable, l'opération s'inscrit dans la continuité du réseau créé en 2013, du giratoire de la carrière jusqu'aux gites de la Fauvelle, pour la sécurisation de la distribution de la commune de Thuir. Les travaux ont également permis d'optimiser les tracés et fonctionnement des réseaux et de rendre accessible l'ensemble des compteurs d'eau et regards de branchement d'eaux usées depuis le domaine public.

(Entreprise : FABRE Frères – Maitrise d'œuvre : GAXIEU – Montant des travaux : 600 000 € HT)

- Avenue des Albères – TROUILLAS

Le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de l'Avenue des Albères s'est déroulé de fin mai 2017 à fin juillet 2017.

(Entreprise : FABRE Frères – Maitrise d'œuvre : PURE ENVIRONNEMENT – Montant des travaux : 300 000 € HT)

Au début du mois de septembre 2017, la voirie et les trottoirs de l'avenue des Albères ont été réaménagés créant ainsi un cheminement sécurisé pour les piétons grâce à un trottoir aux dimensions PMR et une voie de circulation recalibrée.

(Entreprise : COLAS – MOE : PURE ENVIRONNEMENT – Montant des travaux : 277 000 € HT)

- Travaux prescrits puits du Mas Ripoll – thuir

Les arrêtés préfectoraux des puits du Mas Ripoll imposent l'aménagement des périmètres de protection des puits et du forage alimentant en eau potable une partie des communes de THUIR, de CAMELAS et de CASTELNOU.

Les travaux ont consisté en la mise en place d'une voirie adaptée avec gestion des eaux pluviales et des assainissements non collectifs de la zone.

Début des travaux : 3 juillet 2017 - Durée : 1 mois

(Entreprises : TP66 et SAUR – Maitrise d'œuvre : ENTECH – Montant des travaux : 204 000 € HT)

- <u>travaux prescrits f1 bis - Fourques</u>

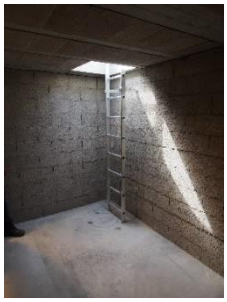

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du forage F1bis situé à FOURQUES, les travaux de protection du forage contre les inondations et de sécurisation de la ressource ont été réalisés dans le courant du mois de juin 2017. Ainsi, un bâti étanche a été construit autour de la tête de forage, une pompe de secours a été approvisionnée et le fonctionnement du groupe électrogène a été fiabilisé. Le forage de FOURQUES participe à l'alimentation en eau potable de 14 communes.

(Entreprises GONZALEZ SA et BUISAN – Maitrise d'œuvre : ENTECH – Montant des travaux : 50000€HT)

- <u>Giratoires RD37 – VILLEMOLAQUE</u>

Dans le cadre du futur contournement de Villemolaque, le Conseil Départemental a implanté deux giratoires à l'entrée de Ville, à l'intersection des routes de Passa et Trouillas et sur l'avenue des Pyrénées. Avant réalisation de ces travaux structurants, la Communauté de Communes des Aspres a procédé au remplacement et à la restructuration des réseaux d'eau et d'assainissement situés dans l'emprise des futurs giratoires ; en effet, des canalisations d'époques différentes coexistaient et étaient toujours en service rendant la gestion et les interventions en cas de dysfonctionnement problématiques.

Les travaux ont débuté le 3 juillet 2017 et se sont achevés le 15 septembre 2017.

(Entreprise : FABRE Frères – Maitrise d'œuvre : SABIG – Montant des travaux : 190 000 € HT)

- Avenue de la Mairie – SAINT JEAN LASSEILLE

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et d'alimentation eau potable de l'Avenue de la Mairie à Saint- Jean Lasseille ont été réalisés **entre la fin juin 2017 et la mi-novembre 2017**. Les incessants problèmes liés à la vétusté des réseaux, casses du réseau d'eau potable et difficultés d'évacuation des eaux usées, ont ainsi été résolus définitivement.

Ces travaux ont également permis de simplifier l'ossature du réseau de distribution eau potable par abandon de l'actuelle canalisation principale passant dans un caniveau étroit entre 2 habitations puis sous un alignement d'arbres dans une parcelle privée.

La totalité des branchements particuliers eaux usées et eau potable a été remplacée et mise en conformité. Les compteurs d'eau situés à l'intérieur des bâtiments ont été mis à l'extérieur pour une meilleure accessibilité.

A la fin du chantier, les voiries ont été remises en état dans l'attente des opérations d'enfouissement des réseaux électriques et de réfection complète du revêtement portées par la commune de Saint Jean Lasseille.

(Entreprise : SOGEA SUD – Maitrise d'œuvre : GAXIEU – Montant des travaux : 615 000 € HT)

1.5.5 Le service commun Autorisation des Droits du Sol

Le service commun pour l'instruction des Autorisation du Droit des Sols (ADS) est opérationnel depuis le 1er janvier 2015.

Seule la commune de Tresserre n'a pas souhaité adhérer au service commun d'Autorisation du Droit des Sols. La commune de Caixas dont les actes sont instruits par l'Etat, ne peut bénéficier de ce service car elle n'est pas dotée d'un document d'urbanisme.

Enfin, une commune hors périmètre a souhaité y adhérer : Ponteilla-Nyls avec laquelle une convention de prestation de services a été conclue.

Ce qui suppose que le service couvre 18 communes dont 17 membres de la communauté de communes des Aspres.

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	**1**
Nombre d'instructions	481
Nombre de communes bénéficiaires	18

Dossiers urbanisme 2017 :	PC	DP	PA	CU	PD	Total
Banyuls dels Aspres	33	5	1	3		**42**
Brouilla	41	11	1	5		**58**
Calmeilles	2	2		1		**5**
Camélas	3	4	1			**8**
Castelnou	4	3		1		**8**
Fourques	24	1				**25**
Llauro	1	6				**7**
Montauriol		3		3		**6**
Oms	10	4		5		**19**
Passa	31	6				**37**
Ponteilla	37	9	2	2		**50**
Ste Colombe						**0**
St Jean Lasseille	13					**13**
Terrats	6	1	1	1		**9**
Thuir	94	15	2	2		**113**
Tordères	1	4		2		**7**
Trouillas	57	2		2		**61**
Villemolaque	8	2		2		**12**
Total	365	78	9	29		**481**

Cout 2017 du service :	**55 837,18 €**
Communes CCA:	**30 680,00 €**
Autre commune :	**1 600,00 €**
Cout à la charge de la collectivité :	**23 557,18 €**

1.5.6 Le service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public

Dans le cadre de la réflexion engagée en faveur de la mutualisation, la Communauté de Communes des Aspres, lors de son Conseil Communautaire du 8 Juillet 2015, a décidé de la création d'un service commun d'entretien, de maintenance et de modernisation de l'éclairage public à destination des communes membres.

Il faut rappeler, que la plupart des communes partageaient déjà cette compétence à travers le SIVOM de Ponteilla. Après sa dissolution, les élus de la communauté ont souhaité reprendre le personnel impacté par cette dissolution, et créer solidairement ce service mutualisé.

D'ores et déjà plusieurs communes ont délibéré favorablement à l'adhésion à ce service en totalité ou partiellement ; il regroupe actuellement 12 communes de son périmètre de compétence : Brouilla - Calmeilles – Camélas - Fourques - Llauro – Montauriol - Oms - Passa - Sainte-Colombe - Saint-Jean-Lasseille - Tordères – Trouillas - Villemolaque.

La prestation de service ainsi opérée en 2017 a permis l'optimisation du fonctionnement des agents qualifiés représentant une recette de **19 044,00 €.**

Récapitulatif des interventions par Code intervention sur l'année 2017 :

Code intervention	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec	TOTAL
EP1	0	2	0	0	0	0	1	0	1	4	0	1	9
EP2	2	3	7	0	3	0	1	0	0	3	0	0	19
EP3	10	4	6	0	8	2	2	4	4	7	12	13	72
TOTAL	**12**	**9**	**13**	**0**	**11**	**2**	**4**	**4**	**5**	**14**	**12**	**14**	**100**

Récapitulatif des interventions par commune sur l'année 2017 :

Communes	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Brouilla	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	1	3	9
Calmeilles	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Camélas		1	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	4
Fourques	2	0	0	0	1	0	0	1	1	1	2	1	9
Llauro	1	0	3	0	2	1	0	1	0	2	2	2	14
Montauriol	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oms	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Passa	3	1	1	0	0	0	0	1	0	1	1	3	11
St.Jean. Lasseille	1	4	0	0	3	0	2	0	1	2	2	2	17
Ste Colombe	1	0	0	0	1	0	0	0	1	2	1	0	6
Thuir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Torderes	1	1	1	0	1	0	0	0	1	1	1	1	8
Trouillas	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villemolaque	3	2	5	0	2	0	1	0	1	2	2	2	20
													100

1.5. 5 Service entretien Bâtiments

Afin d'optimiser les interventions des agents de la CCA, il a été mis en place depuis 2013, un protocole de demande d'intervention, ce qui permet d'en assurer le suivi.

Pour l'année 2017, les services de la CCA ont répondu aux 93 demandes des différents services.

Bâtiments	Nombre Note traitées en 2017
Crèche	**30**
Restauration scolaire	**8**
Caves Byrrh	**12**
IMF	**6**
RAM	**2**
CTC	**10**
Déchèterie Thuir	**1**
Déchèterie Trouillas	**5**
PIJ	**7**
ALSH Blum	**4**
ALSH Maternel	**6**
AGDV	**2**
	93

2EME PARTIE – AXE 1 DU PROJET DE TERRITOIRE

POURSUIVRE ET CONFORTER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE ENGAGEE SUR LE TERRITOIRE DES ASPRES

II.1 Les Zones d'Activité économique

La Communauté de Communes a la charge en termes d'aménagement, d'entretien, de promotion et de commercialisation de 6 ZAE sur son périmètre de compétences, dont :

- ✓ En cours de commercialisation : Thuir (les Espassoles), Trouillas (Le Pougerault 2)
- ✓ Projets en extension : Banyuls dels Aspres (Les Olibèdes) et Thuir (Carbouneille)

- <u>Vente de parcelles et implantations</u>

Sur la **ZAE Le Pougerault**, à Trouillas, en 2017, 6 promesses ou intentions d'achat sont en cours (concernant 9 lots), et 1 parcelle est à la vente.

Sur la **ZAE des Espassoles**, les discussions avec engagées avec l'hôtelier à propos de son extension ont abouti le 13 décembre 2017 sur la cession d'une emprise foncière nécessaire à son développement pour un montant de 115.000€

- <u>Projet de création d'un pôle agroalimentaire sur la ZAE Carbouneille</u>

La ZAE Carbouneille est strictement destinée à accueillir l'implantation d'activités. Située à l'entrée Nord-Ouest de La ville, elle correspond à une zone à urbaniser, dont la vocation est « *de satisfaire les besoins à court et moyen terme en terrains urbanisables pour les activités. L'objectif recherché est l'externalisation des activités nouvelles pour rééquilibrer spatialement les activités sur le territoire* ».

Cet espace constitué de 26 ha, a fait l'objet d'un projet d'aménagement commercial situé sur une emprise foncière de 11 ha en entrée de zone.
Les espaces contigus, dont la communauté ne dispose d'aucune réserve foncière, doivent faire l'objet d'une étude permettant d'identifier :
- les orientations économiques de la ZAE (10ha)
- les choix d'aménagements à travers une Approche Environnementale de l'Urbanisme
- les outils urbanistiques, juridiques et financiers à mettre en œuvre

En effet, plusieurs porteurs de projet (dont le groupe d'éleveurs investis dans le projet de création d'un atelier de découpe de viande) ont été reçus par la communauté de communes, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'implanter sur cette zone un « pôle agroalimentaire ». Les études débuteront en 2018.

II.2 Le Tourisme

D'une façon générale, la démarche de la collectivité doit permettre de mieux structurer l'offre, la mettre en réseau pour tendre vers la constitution d'une destination. L'acquisition du circuit de visites des Caves Byrrh en constitue la pierre angulaire. Les objectifs fixés par la collectivité avec les investissements injectés dans la réhabilitation du circuit de visites, est d'en doubler le nombre de visiteurs et d'y adjoindre différents produits de découverte des Aspres. Cette stratégie repose sur la dynamique portée par l'Office Intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir qui en est le « bras armé ».

La contribution de la communauté de Communes des Aspres au déploiement de l'Office Intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir a consisté, outre la subvention de fonctionnement versée annuellement, au suivi des demandes de subventions auprès de l'Europe, la région et du département pour soutenir la programmation.

En 2017, l'obtention des crédits européens au titre de l'appel à « Approches Territoriales Intégrées » financée par le FEDER a permis de finaliser une nouvelle tranche de travaux, avec la création d'un atelier de cuisine pédagogique.

La communauté, par ailleurs, mutualise un infographiste avec l'office du tourisme, lequel est en charge de la conception des supports de communication.

II.3 L'Agriculture

- **Réhabilitation des potences agricoles**

La communauté de Communes des Aspres est particulièrement sensibilisée à la bonne gestion des usages de l'eau et à la protection de l'environnement. Dans ce cadre, elle a souhaité réaliser une mise aux normes des potences de remplissage à usage agricole situées dans e périmètre viticole de son territoire.

L'objectif était de sécuriser l'usage de ces équipements, à la fois sur le plan quantitatif et sanitaire.
Dans ce cadre, elle a engagé un marché de prestation consistant en la fourniture du matériel conforme aux prescriptions, à la mise en place (y compris démontage des matériels existants) et à l'adaptation des sites de prélèvements. Pour ce faire, elle a bénéficié d'un financement du CD66.

Cout de l'opération :	82 936,97€ HT
Montant subvention :	27 970,00 €
Cout résiduel :	**54 966,97 €**

- **Etude portant sur l'irrigation dans les Aspres**

Objectif du projet : Constitution d'îlots prioritaires à l'aménagement de l'irrigation de la vigne dans les Aspres
La Communauté de Communes, compétente en matière d'aménagement du territoire et de Développement Economique, souhaite participer au soutien à la filière agricole dans le cadre d'un projet d'irrigation des vignes, afin de permettre aux agriculteurs et structure vinicoles associées de développer des productions en accord avec les perspectives du marché du vin et soutenir l'activité sur le territoire. Dans ce cadre, elle a procédé depuis 2013 à une étude de faisabilité du potentiel irrigable de ses terroirs, sur la base d'une étude des besoins exprimés et de la ressource en eau mobilisable. La communauté de communes des Aspres a souhaité s'associer les compétences d'une équipe pluridisciplinaire-pour la réalisation des études préalables à la validation définitive du projet et aux vérifications des éléments issus de la phase précédente. De même, ce projet doit permettre d'engager une animation foncière afin d'optimiser les investissements à réaliser, à travers un programme de restructuration.
Deux périmètres sont envisagés, ils sont considérés de manière distincte afin que chaque projet puisse avancer selon son propre rythme en fonction de leurs contraintes spécifiques.

Cout des études :	132 000,00 €HT
Subventions notifiées :	40 190,25€

Le projet a été déposé fin 2017 à La Région pour instruction dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêts, afin de vérifier la correspondance entre le projet et les objectifs des financements européens..

II.4 Soutien à l'économie locale par l'attribution de subventions

La Communauté de Communes réserve 100 000€ sur son budget pour soutenir les actions engagées auprès de ses habitants, qu'il s'agisse d'activités liées à la petite enfance, au développement touristique et économique ou aux manifestations culturelles ayant vocation à intéresser les résidents de l'intercommunalité.

A ce titre, les associations suivantes ont été considérées par le conseil communautaire, support de développement économique :

Association ASDAMA (Association pour le Développement des Arts et de la Musique en Aspre) pour l'organisation de 9 manifestations sur le territoire intercommunal au mois de Mai. Chacun des évènements étant structuré autour d'un concert de musique vivante, d'une dégustation de vins et de produits de terroir, d'un évènement artistique. 4 000€ ont été attribués en 2017.

Association des Amis d'Alain Marinaro pour le Festival d'Eté AMusikenVignes.
Il s'agit d'un Festival de musique classique alliant musique et vins : 6 concerts de musique classique réalisés chez les vignerons du territoire intercommunal, par de jeunes interprètes de haut niveau, dégustation et vente des produits viticoles, pour le soutien de la politique économique et patrimoniale de sauvegarde de la vigne, en offrant un œnotourisme de qualité. Ont été attribués 400€/manifestation, soit 2800 euros en 2017.

ADELFA
L'Association ADELFA a en charge de la lutte contre les risques de grêle dans le Département à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent. La Communauté a été sollicitée. 1100€ ont été attribués en 2017.

Aides Directes aux entreprises
Par ailleurs, la communauté de communes des Aspres a pris part à l'élaboration de la candidature au titre du Programme Leader (financé par le FEADER), présentée par le Pays Pyrénées-Méditerranée, pour lequel une enveloppe de près de 2M° d'euros a été mobilisée. La thématique retenue pour cette candidature est celle du développement économique. A ce titre, le règlement intérieur d'attribution d'aides directes aux entreprises fait l'objet d'une présentation pour validation en 2017. Aucun dossier n'a encore été instruit à ce jour.

Hors Territoire : Soutien à la Fondation de France, après l4ouragna Irma : 3000,00€ ont été versés.

3EME PARTIE – AXE 2 DU PROJET DE TERRITOIRE

ELABORER, METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME TERRITORIAL EN FAVEUR DE LA « CROISSANCE VERTE »

III.1 Réduction de la consommation d'énergie

Le projet de territoire de la communauté de communes des Aspres compte parmi ses priorités, celle de la réduction des consommations d'énergie. C'est la raison pour laquelle elle s'est engagée dans un programme de modernisation de l'éclairage public, sur le périmètre des communes adhérentes au service commun. Une consultation a été engagée en 2016 afin de recruter le bureau d'études chargé de réaliser l'état des lieux et d'établir les préconisations en vue de moderniser l'éclairage public du territoire et réduire ainsi, les consommations d'énergie.

Cette étude, financée par l'Etat à 80% dans le cadre de l'appel à projet TEPCV a été engagée en 2017.

Cout de l'étude : 75 972,90 € HT
Subvention TEPCV 1 : 60 778,32 €
Cout résiduel : 15 194,58€

A noter que la communauté de communes a également été retenue dans le cadre de l'appel à projet TEPCV 2 sur un programme de modernisation de l'éclairage public, à hauteur de 300.000€, financés par l'Etat (50%). La consultation sera lancée en 2018.

III.2 Energies renouvelables

La communauté de communes assure un suivi des projets situés sur son périmètre de compétence : Parcs éoliens de Banyuls dels Aspres et Brouilla, Caixas, Passa, Fourques et parc photovoltaïque à Banyuls dels Aspres.

III.3 Mobilité durable

En matière de mobilité durable, la communauté de communes n'a pas engagé d'action à ce jour, si ce n'est accompagner les communes qui le souhaitaient dans l'ingénierie financière de leur projet de déplacement doux (ex/ Ste Colombe qui a bénéficié du programme TEPCV 2).

III.4 Economie circulaire et circuits courts

Sur le volet économie circulaire, à noter le projet de création d'un atelier relai sur la ZAE Carbouneille pour y implanter un atelier de découpe de viande dans le cadre d'une démarche de valorisation des circuits courts.

III.5 Biodiversité

Enfin, l'enjeu relatif à la biodiversité n'est traité, pour l'heure, qu'à travers un programme d'éducation à l'environnement déployé par les services enfance et jeunesse et financé dans le cadre de TEPCV2.

4EME PARTIE – AXE 3 DU PROJET DE TERRITOIRE

PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

IV.1 Attractivité territoriale -

IV.1.1 Les travaux sous Maîtrise d'ouvrage intercommunale en 2017

Dans le cadre de son programme en faveur d'un aménagement rationnel du territoire assorti de sa politique d'équipements structurants la communauté de communes des Aspres a assuré la Maîtrise d'Ouvrage et le financement d'un certain nombre d'opérations répondant à un enjeu de valorisation et d'attractivité territoriale :

Aménagement de la traversée de ville à Camelas – 2nde tranche

Localisation des travaux: Camelas – Hameau de Bellecroze
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres
Maitre d'œuvre / Entreprises : S'ABIG – Entreprises Colas + ETETP
Coût de l'opération : 26 520 €HT (voirie) + 38 316.10 €HT (Eclairage)
Durée des travaux : Réalisation 09/2017 – 03/2018

Bistrot de Pays à Calmeilles

Localisation des travaux : Calmeilles
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres
Maitre d'œuvre : OAVG + Clean Energie + V. CAMILLIERI
Coût de l'opération : 365 000 €TTC
Durée des travaux : 10 mois. Réalisation 04/2017 – 02/2018
Le chantier a pris du retard en raison des difficultés inhérentes à ce type d'opération et à la localisation.

Déplacement du RAM à Thuir

Localisation des travaux : Thuir – avenue Nabona
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres
Maitre d'œuvre : OAVG + Clean Energie + V. CAMILLIERI
Coût de l'opération : (estimation travaux 216 000 €HT)
Durée des travaux : environ 8 mois. Réalisation à partir de 10/2017

Aménagement de traversées de ville à Brouilla

Localisation des travaux: Brouilla – Rd8b et Mal Joffre
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres
Maitre d'œuvre / Entreprises : AGT / TP66
Coût de l'opération : 149 981,80 €HT
Durée des travaux : Réalisation 10/2017 – 03/2018

IV.1.2 Les études en cours de la communauté de communes des Aspres

Au cours de l'année 2017, les études des opérations d'aménagement suivantes ont été engagées.

Bistrot de Pays + école à Oms

Localisation des travaux : OMS
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres + Commune d'OMS
Maitre d'œuvre : Agence d'architecture GARRABE + ENR Conseil + BET BURILLO + MIRANDE + GONZALEZ
Coût de l'opération : non finalisée (environ 950 000 €TTC)
Durée des travaux : 10 mois (école) + 8 mois (Bistrot). Réalisation 11/2017 – 04/2019

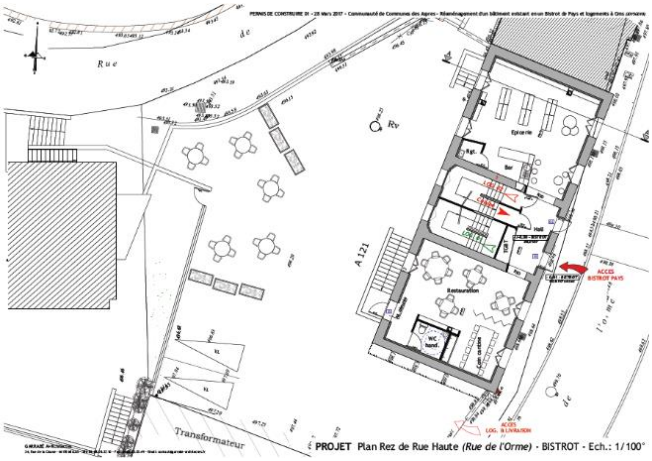

Aménagement de la crèche à Thuir

Localisation des travaux : Thuir – avenue des droits de l'enfant
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres
Maitre d'œuvre : Fouad GARTET
Coût de l'opération : 335.000 € TTC (prévisionnel)
Durée des travaux : 2017/2018
De grosses difficultés avec le maitre d'œuvre entrainent des retards importants sur la réalisation de cette opération.

IV.1.3 Les fonds de concours de la communauté de communes des Aspres

En 2017, ont été attribués par le Conseil Communautaire les fonds de concours suivants :

Décision	Travaux projetés		Délib.	Montant attribué	Réalisation	Paiement	
2017	TORDERES	Avenant 1 Restauration Eglise San Nazari	12/05/2016	RàR	2017	29 364,00	soldé
	TORDERES	Avenant 2 Restauration Eglise San Nazari	15/06/2017	12 780,00 €	2017	12 780,00	soldé
	PASSA	Réalisation école maternelle	08/04/2015	RàR	2017	150 000,00	soldé
	TROUILLAS	Réalisation de groupe scolaire 2 révisé	2014-2015	Révision montant	2017	RàR	192 250,00 €
	CAMELAS	Restauration toiture et elec. Eglise et Foyer	28/09/2017	15 909,83 €	2017	RàR	
	BANYULS DELSASPRES	Stationnement en centre-bourg	13/12/2017	74 524,00 €	2017	RàR	
TOTAL 2017				**12 780,00 €**		**192 144,00 €**	

IV.2 L'Habitat

Dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie », la Communauté de Communes des Aspres a maintenu son accompagnement auprès des particuliers, mais également de structures départementales ou plus élargies.

Financement et permanence de l'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 66) propose des permanences mensuelles à Thuir, en partenariat avec la Communauté de Communes des Aspres.

Une équipe de juristes spécialisés sur tous les thèmes du logement et de l'habitat apporte des réponses aux problèmes rencontrés par les usagers ou les professionnels sur des questions touchant leur logement (acquisition, location, copropriété, voisinage, énergie, défiscalisation etc.). Il s'agit d'offrir aux habitants des Aspres la possibilité de disposer d'une consultation juridique **gratuite** en lien avec le logement. Les permanences sont assurées dans les locaux de la commune de Trouillas, la 3ème semaine de chaque mois.

Ce service public de proximité est proposé de manière neutre, gratuite et personnalisé.

La Communauté de Commune verse par ailleurs une contribution annuelle à l'ADIL d'un montant de 10 centimes d'euros par habitant, soit pour 2017 : 2 061,00€ (population Insee 2017).

Espace Info Energie

L'Espace Info-Énergie du Département des Pyrénées-Orientales est un service gratuit et indépendant d'information et de conseil sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Il propose aux particuliers un accompagnement personnalisé des projets sur les aspects techniques, économiques et financiers.

La Communauté a renouvelé son partenariat en permettant à la structure de recevoir du public sur rdv dans ses locaux.

IV.3 La cohésion sociale

IV.3.1 Aide au permis de conduire

La Communauté de Communes des Aspres aide les jeunes de 19 à 25 à financer leur permis de conduire automobile, à hauteur de 300 €, complémentaires à l'aide apportée par le Conseil Départemental.

En 2017, **29** jeunes ont pu bénéficier de cette contribution, pour un montant global d'opération de 8700 €.

IV.3.2 L'aire d'Accueil des gens du Voyage

La gestion de l'aire de voyage implantée sur la commune de THUIR est déléguée à la Société HACIENDA, qui en assure la gestion, les permanences, la fréquentation dans le respect des règles, et les encaissements. Celle-ci soustraite l'entretien de l'aire à la société SERCOL.

Cout du fonctionnement 2017	**Recettes de Fonctionnement 2017**
Gestion HACIENDA : 29 299,98 € Frais annexes : - téléphonie, fluides, entretien bâtiment : 16 016,89 € - intérêt de la dette : 7 878,99 € Soit **58 168,31 €**	Encaissements des fluides et emplacements : 38 509,84 € ALT 2 Caf : déduite de la prestation Hacienda Soit **38 509,84 €**
Cout d'investissement 2017:	**Recettes d'Investissement 2016 :**
Capital de la dette : 22 988,62 € **22 988,62 €**	Subv.annuité emprunt : 13 948,00 € Soit **13 948,00 €**
Soit un coût net restant à la charge de la collectivité de : 28 699,09 €	

IV.3.3 Subventions aux associations communales

La Communauté de Communes réserve 100 000€ sur son budget pour soutenir les actions engagées auprès de ses habitants, qu'il s'agisse d'activités liées à la petite enfance, au développement touristique et économique ou aux manifestations culturelles ayant vocation à intéresser les résidents de l'intercommunalité.

COMMUNES	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBV° ATTRIBUEE 2017	VERSEMENTS 2017
THUIR	O.M.C.A	25 000,00	25 000,00
TROUILLAS	Fa.Si.La.Lire	6 000,00	6 000,00
BANYULS D/ASPRES	Foyer Rural de BANYULS D/ASPRES	4 700,00	0,00
VILLEMOLAQUE	Foyer Rural de VILLEMOLAQUE	4 500,00	4 500,00
FOURQUES	Fourc'Anim	4 000,00	4 000,00
BROUILLA	Comité d'Animation de Brouilla	4 000,00	
TRESSERRE	Foyer Rural de TRESSERRE	3 800,00	3 800,00
PASSA	PassAnimation	3 500,00	3 239,36
SAINT-JEAN-LASS.	Foyer Rural de ST JEAN LASSEILLE	3 500,00	3 158,69
TERRATS	Association "Terrats Animations"	3 200,00	3 200,00
CAMELAS	Association pour la Sauvegarde du	3 000,00	3 000,00
CASTELNOU	Castelnou Art et Culture	2 800,00	2 781,88
LLAURO	Association L'esquirol	2 500,00	2 500,00
OMS	Loisirs d'Oms ASD	2 500,00	2 500,00
MONTAURIOL	Comité d'Animation de Montauriol	2 200,00	2 200,00
TORDERES	Association " Tordères en Fête"	2 100,00	2 100,00
STE COLOMBE	Association "La Dû"	1 800,00	1 800,00
CAIXAS	Comité d'Animation "L'Alzine des	1 700,00	1 700,00
CALMEILLES	Comité d'Animationde CALMEILLES	1200	1 200,00
		82 000,00	**72 679,93**

Les associations concernées sont désignées par les mairies de l'intercommunalité, et les subventions sont votées en début d'année pour l'année en cours. Les versements ne sont effectifs qu'au vu d'un état de réalisations de la dépense, dûment certifié par le trésorier ou le Président de l'association.

Ont été versés, au regard des états de dépenses et recettes présentés par les associations respectives, 72 679,93 € en 2017.

Association Les 3 Petits Tours

Cette association œuvre dans le domaine de la Petite Enfance, et constitue un lieu d'éveil et de rencontres enfants-parents au travers d'ateliers de lecture, des actions « Joue avec Moi » et « Tralala lire » sur le territoire.

Le montant 2017 de la subvention attribuée à l'association « Les 3 petits tours » a s'élève à 2 500€.

A noter que l'exercice 2017 a supporté deux versements : 2016 qui n'avait pu être mandaté sur l'exercice concerné, et 2017.

5EME PARTIE – AXE 4 DU PROJET DE TERRITOIRE

POUR UN TERRITOIRE OUVERT… ET COOPERANT

V.1 La coopération intercommunale & la mutualisation

Les réunions intercommunales regroupant les agents de la communauté et les secrétaires généraux et DGS des communes ont été mises en place en 2012 afin de favoriser les interactions de ces collectivités au service de la population.

Ce dialogue territorial a été renforcé afin de bâtir collectivement le schéma de mutualisation de services en 2015. A ce titre, plusieurs rencontres ont permis d'amender le support établi au fil des mois (commissions, réunions intercommunales, participation aux conseils municipaux…)

Le Schéma de mutualisation des Aspres a été approuvé à l'unanimité par les élus communautaires et la majorité des conseils municipaux des Aspres, au 31/12/2015.

Il est rappelé que dans le cadre de cette réflexion, 4 types de mutualisation ont été déterminés et mis en œuvre :

1- **Le transfert de compétence**

Le transfert de compétence à la communauté est le degré ultime de mutualisation. Il s'agit du mode de mutualisation le plus intégré et celui qui a été favorisé jusqu'ici par la communauté de communes des Aspres. Son évaluation chiffrée n'est autre que le budget de fonctionnement de la collectivité, soit 10 199 749,00 € tous services confondus.

2- La constitution de services communs

Ce mode de mutualisation a été développé depuis 2015 avec la création de deux services communs :

- L'autorisation des droits du sol : Ce service a fait l'objet d'une convention avec la commune de Ponteilla ce qui étend le périmètre de la mutualisation. Il concerne donc 19 communes (l'ensemble des communes de la communauté (hormis Tresserre) + Ponteilla). 1 agent est affecté exclusivement et à temps complet à ce service. 481 dossiers ont été traités en 2017. Le coût de cette mutualisation est évalué à 55 837,18€ (personnel + charges de fonctionnement), pour une recette liée à la prestation aux communes de 32.280€

- La maintenance et la modernisation de l'éclairage public : 2 agents sont partiellement mobilisés sur ce service qui couvre un périmètre de 10 communes. En 2017, la prestation de service ainsi opérée a permis l'optimisation du fonctionnement des agents qualifiés et charges liées à hauteur de 22.698,50€, soit 72,37% du volume des charges de personnel + charges diverses (31 363,31€)

3- Les mises à disposition de personnel ascendante

La prise des compétences restauration scolaire et enfance jeunesse a été assortie d'une mise à disposition du personnel communal sur ces services afin d'optimiser leur fonctionnement, de maintenir l'emploi dans les communes concernées, tout en conservant une certaine stabilité pour les enfants bénéficiant de ces services.

A ce jour sont concernés

- La restauration scolaire avec le personnel d'entretien et d'encadrement selon les sites.
- Les accueils de loisirs et points jeunes avec le personnel d'entretien.
- Les temps d'activités périscolaires, avec le personnel encadrant jusqu'en Juillet 2017.

Evaluation financière de cette mutualisation : 480 689,43 € pour 2017 + 32 934,36 à régler sur 2018. Estimée à 500 000 € pour 2018, le personnel d'encadrement des TAP n'étant plus nécessaire.

D'autres formes de mutualisation sont également à noter avec la mise à disposition de matériel (tractopelle sur la déchetterie de Trouillas, minibus avec les associations du territoire, balayeuse de Thuir sur l'ALSH).

4- La mise à disposition de services descendante

- la mise à disposition temporaire de la Directrice Générale des Services de la Communauté à la Ville de THUIR, pour un montant de 1293,12€.

- Différentes opérations contribuent ou favorisent ce type de mutualisation : plateforme dématérialisée des marchés, logiciel services familles, instruction des permis de construire… dont les accès ont été ouverts aux communes pour optimiser la praticité et la réactivité des mises à jour des informations sur le périmètre.

- Cette mise à disposition est également effective sur les postes d'investissement : pour certains travaux sous maitrise d'ouvrage communale, leur ingénierie est assurée dans un premier temps par les services de la Communauté dans le cadre du marché à bons de commande. Ceci pour évaluer le montant de travaux, et permettre à la commune de lancer ses opérations. La cellule des marchés de la Communauté vient également en renfort des communes pour le montage des consultations et l'accès aux plateformes dématérialisées des marchés. (ex : bistrot de Calmeilles, accès Thuir)

- A venir : le développement du recours au groupement de commandes, entre communes, intercommunalité, et office de tourisme… afin de faire des économies d'échelle, tant sur les consultations d'entreprises, que sur les tarifications des produits et / ou services.

Autres types de mutualisation identifiés sur le territoire : la mutualisation horizontale

- Les communes de St Jean Lasseille, Banyuls dels Aspres et Brouilla se sont réunies dans le cadre de la réflexion relative à l'élaboration du schéma de mutualisation afin de mettre en place une police municipale mutualisée. A ce jour, le service est opérationnel et 3 agents mutualisés ont été recrutés
- Les communes de Ste Colombe, Montauriol, Tordères et Llauro se sont concertées et ont approuvé le choix de mutualiser leurs moyens pour faire appel à un Bureau d'Etudes spécialisé dans les réglementations et l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de développement durable ainsi qu'à un cabinet d'avocat assurant la protection juridique.
- ASPRESIVOS : 4 communes du territoire se sont unies pour constituer un syndicat de gestion des personnels affectés au regroupement pédagogique intercommunal. Cela permet aux communes de Caixas, Montauriol, Llauro et Tordères de mutualiser un service constitué de 6 agents.

V.2 La coopération Décentralisée

Coopération décentralisée avec le Liban sur le thème de la Gestion des déchets

Pour rappel, une importante crise des déchets secoue ce pays depuis quelques mois. En effet, les mesures prises depuis la fin de la guerre civile (1975-1990), accentuée par le flot de réfugiés Syriens ont provoqué une situation très grave à l'échelle nationale qu'il faut gérer dans l'urgence.

La Communauté de Communes des Aspres, au-delà et en support de ses compétences « classiques », a souhaité s'engager dans une démarche d'ouverture et de coopération, inscrite dans divers appels à projets financés par l'Etat et le département des Pyrénées-Orientales.

Ayant été retenue sur les divers appels à projets mobilisant un partenariat financier solide, notre collectivité a mis en place un programme de coopération décentralisée avec les instances libanaises, sur le thème de la gestion des déchets.

Dans le cadre de ce partenariat, une délégation libanaise avait été reçue par la Communauté, en octobre 2015 sur ce thème.

A l'issue de cette rencontre, les élus libanais ont sollicité la communauté de communes des Aspres afin de s'engager dans un programme de coopération décentralisée ayant vocation à mobiliser un partenariat et un accompagnement effectif des collectivités locales pour tendre vers une structuration de la filière.

Dès lors une convention de partenariat a été éditée et proposée. Parallèlement les élus des Aspres ont été conviés pour participer à un séminaire organisé à Beyrouth pour présenter le projet.

En 2016, du 14 au 17 novembre, une délégation de la Communauté composée de Messieurs Jean-Claude PERALBA, Vice-président en charge de la politique des déchets pour la Communauté de Communes des Aspres, Patrick BELLEGARDE, Laurent BERNARDY, tous deux élus communautaires, et Thierry BLOT, Directeur des Services Techniques, a été reçue par nos homologues au Liban.

L'occasion pour M. PERALBA de présenter des informations et explications sur l'expérience des Aspres en matière de gestion des déchets, sur les compétences intercommunales et départementales et sur le nombre de communes et de bénéficiaires. Il a de même insisté sur l'importance des actions de communication et de sensibilisation avec les citoyens. M. PERALBA a enfin évoqué les défis auxquels le projet est confronté en termes de ressources financières et de délais, tout en assurant que la Communauté de Communes des Aspres assurera l'appui technique nécessaire à la réussite du projet.

A l'issue de ce séminaire, de nouvelles élections locales au Liban ont fait évoluer le projet suite au désistement des nouveaux élus de la Fédération de Municipalités de Joumeh Akkar. La convention a donc été modifiée pour tendre vers une démarche plus large en matière de préservation de l'environnement, en partenariat avec Cités Unies Liban et le Ministère de l'Environnement libanais.

Suite au désistement des élus nouvellement élus au sein de la fédération de municipalités du Joumeh Akkar, et à la demande du Ministère de l'Environnement du Liban, le projet de coopération décentralisée avec le territoire des Aspres a été maintenu et une convention a été établie.

Visite en France de la délégation libanaise en novembre 2017

Une délégation de 27 élus et représentants de collectivités et du Ministère a été reçue par les élus des Aspres du 20 au 22 novembre 2017. A l'issue de cette visite, les membres de la délégation libanaise ont été reçus au Congrès de l'AMF et ont pu rencontrer les entreprises au sein du Salon.

Le programme a permis de répondre aux objectifs de présentation d'une politique générale (Services de gestion des déchets, eau, assainissement, plan climat Air, énergie de territoire…) et de visite de sites.

Programme de coopération décentralisée pour l'approvisionnement en eau potable et assainissement dans les écoles primaires publiques de la commune de Ouahigouya – Burkina Faso

La communauté de communes des Aspres est partenaire de l'association Le Grain et assure, en qualité de Chef de File, le portage d'un programme avec le Burkina Faso, visant l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la commune de Ouahigouya au Burkina Faso (200 000 € sur 3 ans).

Ce programme a fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau qui a attribué une subvention de 50%.

Le programme a donc pu démarrer dès 2017 par la consultation d'entreprises de forage.

ANNEXES

Annexe 1- Attribution de compensation

2017

73921 Dépenses = Reversement Attribution de compensation aux Communes

Attrib°	Communes	1er acompte: 1er semestre	3ème acompte : 3&4èmes trimestres= solde	TOTAL VERSE au 31/12/2017
86 409,23	Banyuls Dels Aspres	43 204,62	43 204,61	86 409,23
37 633,97	Brouilla	18 816,99	18 816,98	37 633,97
2 454,49	Caixas	1 227,25	1 227,24	2 454,49
1 217,29	Calmeilles	608,65	608,64	1 217,29
11 843,54	Camélas	5 921,77	5 921,77	11 843,54
11 924,07	Castelnou	5 962,04	5 962,03	11 924,07
12 774,20	Fourques	6 387,10	6 387,10	12 774,20
2 055,51	Llauro	1 027,76	1 027,75	2 055,51
388,36	Montauriol	194,18	194,18	388,36
7 539,63	Oms	3 769,82	3 769,81	7 539,63
19 187,58	Passa	9 593,79	9 593,79	19 187,58
19 490,73	St Colombe	9 745,37	9 745,36	19 490,73
13 755,95	St Jean Lasseille	6 877,98	6 877,97	13 755,95
912,83	Terrats	456,42	456,41	912,83
1 042 921,45	Thuir	521 460,73	521 460,72	1 042 921,45
1 963,28	Torderes	981,64	981,64	1 963,28
55 209,79	Tresserre	27 604,90	27 604,89	55 209,79
61 612,10	Trouillas	30 806,05	30 806,05	61 612,10
98 958,98	Villemolaque	49 479,49	49 479,49	98 958,98
1 488 252,98	**TOTAL**	**744 126,55**	**744 126,43**	**1 488 252,98**
Cf PV CLECT 30-03-2017		v versé le 03/07/2017	versé le 18/12/2017	soldé

Communauté de Communes des Aspres
Restauration scolaire

Remboursement frais 2017

le 12/01/2018

				RBSMT
Groupe 1	**Aspresivo**	Personnel:	Année scolaire 2016-2017	**12 121,38 €**
Groupe 2	**Thuir**	Transport :	1er Sem 2017 2ème Sem 2017	**23 427,80 €**
		Personnel :	*1er Sem 2017* *2ème Sem 2017*	*à mandater en 2018:32934,36*
Groupe 3	**Communes**	Frais forfait: **QTE REPAS 2017**	**base**	**remboursement**
	BANYULS	10 125	3,89	**39 386,25**
	BROUILLA	13 009	3,89	**50 605,01**
	FOURQUES	12 060	3,89	**46 913,40**
	PASSA	8 227	3,89	**32 003,03**
	ST JEAN LASSEILLE	18 860	3,89	**73 365,40**
	TERRATS	5 270	3,89	**20 500,30**
	TRESSERRE	10 514	3,89	**40 899,46**
	TROUILLAS	19 541	3,89	**76 014,49**
	VILLEMOLAQUE	11 434	3,89	**44 478,26**
	OMS	368	6,00	**2 208,00**
	TOTAL	**109 408**		**426 373,60**

TOTAL FRAIS année 2017	**461 922,78**

Annexe 3 Remboursement par les communes des frais de personnel périscolaire

La compétence périscolaire attachée à la réforme des rythmes scolaires, fait l'objet de mouvements comptables

En DEPENSES : remboursement par convention, du personnel communal attachée à l'exercice de la compétence. Les écritures relatives à l'année scolaire 2016-2017 sont mandatées sur l'exercice comptable 2017.

En RECETTES : reversement du fonds de soutien attribué au groupement compétent, mais versés aux communes. N'est titrée sur l'exercice que le solde de l'année scolaire 2016-2017, le service n'étant pas reconduit à compter de la rentrée 2017.

COMPETENCE PERISCOLAIRE 2016-2017

Temps d'Activités Périscol. - Convention avec les communes

Opérations comptables sur l'exercice 2017

	Etats Paiements Remboursements		TOTAL RBSMT Année 2016-2017	Solde 2016-2017 FIN ASRE	TOTAL FDS SOUTIEN ENCAISSé
	Période Sept.2016-Déc.2016	Période Janv.2017 -Juillet 2017			
	Montant	Montant			
BANYULS DELS ASPRES	3 372,00		**3 372,60**	4 016,67	**4 016,67**
BROUILLA	5 135,55		**5 135,55**	4 983,33	**4 983,33**
FOURQUES			-	4 110,00	**4 110,00**
LLAURO/TORDERES	664,30	pas de personnel	**664,30**	1 366,67	**1 366,67**
OMS			-	266,67	**266,67**
PASSA			-	4 950,00	**4 950,00**
SAINT JEAN LASS			-	11 790,00	**11 790,00**
TERRATS			-	1 666,67	**1 666,67**
THUIR			-	40 620,00	**40 620,00**
TORDERES			-	316,67	**316,67**
TRESSERRE			-	6 950,00	**6 950,00**
TROUILLAS	3 452,90		**3 452,90**	7 300,00	**7 300,00**
VILLEMOLAQUE			-	7 440,00	**7 440,00**
	12 624,75		**12 625,35**	**95 776,68**	**95 776,68**
			mandatés en 2017		titrés en 2017

Annexe 4 Remboursement aux communes des frais Bâtiments & Personnels– Déchetterie, ASLH et PIJ, RAM & DIVERS

DEPENSES 2017 REMBOURSEES AUX COMMUNES POUR PRESTATIONS INTERCOMMUNALES	
COMMUNE DE TROUILLAS	**4 500,00 €**
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 12/2017	310,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 11/2017	480,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 10/2017	430,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 09/2017	430,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 08/2017	460,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 07/2017	360,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 06/2017	360,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 05/2017	210,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 04/2017	360,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 03/2017	450,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 02/2017	340,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 01/2017	310,00 €
COMMUNE DE BROUILLA	**17 020,99 €**
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 4° TRIMESTRE 2017	4 150,51€
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 3° TRIMESTRE 2017	3 363,38 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 2° TRIMESTRE 2017	4 370,15 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 1° TRIMESTRE 2017	3 965,40 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 4° TRIMESTRE 2017	151,47 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 3° TRIMESTRE 2017	399,62 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 2° TRIMESTRE 2017	165,23 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 1° TRIMESTRE 2017	165,23 €
COMMUNE DE THUIR	**21 915,26 €**
Frais RAM	**4 032,00 €**
LOYER RAM 4°TRIMESTRE 2017	1 008,00 €
LOYER RAM 3°TRIMESTRE 2017	1 008,00 €
LOYER RAM 2°TRIMESTRE 2017	1 008,00 €
LOYER RAM 1°TRIMESTRE 2017	1 008,00 €
Frais ALSH & PIJ	**5 268,40 €**
PISCINE PIJ ÉTÉ 2016	256,00 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH 2° SEMESTRE 2017	5 012,40 €
Frais annexes restauration scolaire	**2 080,88 €**
REMBOUSEMENT ADOUCISSEUR RESTAURATION SCOLAIRE 2016	Non reçu
REMBOURSEMENT MAINTENANCE MONTE CHARGE 2017	2 080,88 €
Frais immeuble multifonction	**10 533,98 €**
LOYER IMF 2° SEMESTRE 2017	7 500,00 €
LOYER IMF 1° SEMESTRE 2017	7 500,00 €
REMBOURSEMENT MAINTENANCE ASCENSEUR IMF 2017	1 613,44 €
REMBOURSEMENT CHAUFFAGE IMF 2017	2 028,52 €
REMBOURSEMENT EAU IMF 2017	1 892,02 €
REMBOURSEMENT CONSOMMATION GAZ 2016	5 000,00 €

COMMUNE DE VILLEMOLAQUE	**10 125,00 €**
LOYER MAM 4° TRIMESTRE 2017	2 025,00 €
LOYER MAM 3° TRIMESTRE 2017	2 025,00 €
LOYER MAM 2° TRIMESTRE 2017	2 025,00 €
LOYER MAM 1° TRIMESTRE 2017	2 025,00 €
LOYER MAM 4° TRIMESTRE 2016	2 025,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
066-246600449-20180329-36-18RptActiv-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2018